

LANGUE

ET SOCIÉTÉ



L'éditorial du Commissaire

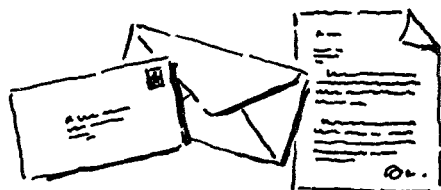
*DEUX LANGUES DÉFINISSENT NOTRE PASSÉ,
NOTRE PRÉSENT ET NOTRE AVENIR COMMUNS*

Numéro 33, hiver 1990

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS

OUTREMONT ET WESTMOUNT : DES SŒURS JUMELLES ?

Le courrier



Un lecteur s'en prend à la Loi sur les langues officielles

Il suffirait que le mythe du bilinguisme canadien soit confronté à la réalité linguistique canadienne pour qu'il vole en éclats. Au lieu de quoi, nos politiciens l'entretiennent à coups de milliards et alimentent une bureaucratie monstrueuse grâce à l'argent des contribuables, faisant ainsi grimper un déficit déjà écrasant. La réalité linguistique canadienne, selon le plus récent répertoire des médias c'est, le Québec mis à part, 98 p. 100 des quotidiens du Canada publiés en anglais. L'an dernier, ce chiffre s'élevait à 97 p. 100. L'illusion se propage grâce à l'argent des contribuables qui sert à payer la police de la langue et à porter un bilinguisme qui nous a été imposé par l'indéfendable projet de loi fédéral C-72 (la *Loi sur les langues officielles* de 1988).

Plus de seize mois après son adoption, et malgré douze requêtes, nos élus fédéraux n'ont pas trouvé dans cette loi un seul avantage favorable à tous les Canadiens. Ils semblent résolus à partir en croisade pour faire appliquer une loi mesquine fondée sur un projet injustifiable, lui-même fondé sur un mythe cousu de fil blanc, le bilinguisme. Cela me rappelle ce conte où les politiciens célèbrent la grande beauté des vêtements du roi, qui est nu. De même, les Canadiens sont censés jouer la comédie, applaudir et payer chèrement la fiction du bilinguisme. Les sarcasmes ne sont pas de mise et ceux qui critiquent le bilinguisme imposé sont traités de tous les noms.

Jim Grant
St. Catharines (Ontario)

Déception

Objet : Votre éditorial, *Langue et Société*, numéro 32, automne 1990.

Le numéro mentionné ci-dessus vient d'être déposé sur mon bureau. Je n'ai pas aussitôt commencé la lecture de votre éditorial qu'il m'apparaît urgent de vous écrire pour vous exprimer ma vive déception face à l'une de vos premières affirmations, voulant que « certains se réjouissent à la perspective de voir enfin disparaître le français des boîtes de céréales ».

Devons-nous supposer que « certains » fait allusion aux anglophones du Canada ?

Le lendemain de la « mort » de l'Accord du lac Meech, notre journal local publiait en première

page une photographie représentant des Québécois qui, dans une voiture, riaient et brandissaient fièrement le drapeau de leur province, alors que le drapeau canadien, déchiré et souillé, pendait d'une portière et traînait à terre. Voilà un incident, Monsieur, qui me semble autrement plus grave que le caractère bilingue des boîtes de céréales.

Cette photographie a été pour moi un révélateur au milieu de tout le gâchis du lac Meech. De toute évidence, s'il s'agit du sentiment général des francophones du Québec, ceux-ci ne méritent pas d'habiter ce beau pays; qu'on les laisse se séparer du Canada et devenir une société distincte.

Puisque bon nombre de francophones québécois « se sont réjouis » de ne plus « appartenir au Canada » après la mort de Meech, ne croyez-vous pas que la question du français sur les boîtes de céréales vendues à l'extérieur du Québec est devenue caduque ?

Marie Marriner
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Un éditorial qui soulève l'enthousiasme

Le ton très positif et encourageant de l'éditorial m'a plu. Le Canada mérite un avenir qui soit digne de son passé. Il incombe donc aux Canadiens de continuer à faire preuve de confiance et de leadership, ainsi que vous le faites dans votre éditorial.

Reno A. Bosetti
Sous-ministre (Edmonton)

Le drapeau acadien flotte toujours

L'un de nos lecteurs nous rappelle la motion de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui a autorisé les Acadiens à arborer leur drapeau, en 1984, en l'honneur du centenaire de l'adoption du drapeau acadien.

La motion indiquait que l'Assemblée législative marquerait le centième anniversaire de l'adoption du drapeau acadien en demandant au gouvernement d'arborer ce drapeau devant le Parlement à longueur d'année.

Ce lecteur mentionne, très à-propos : « Le fait que le drapeau acadien flotte toujours témoigne de la grande tolérance des anglophones du Nouveau-Brunswick. Je suppose que les drapeaux et les symboles ne sont pas assez importants pour qu'on se querelle à leur sujet. »

LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publiée par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, qui est aussi président du comité de rédaction, cette revue trimestrielle entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Elle s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

Rédaction

Rédacteur en chef

Claude Savoie

Rédacteur adjoint

John Newlove

Révision et correction

Lynne Ducharme

Entretiens et reportages

Tom Sloan

Collaborateurs sectoriels

André Creusot, Jean Fahmy, Sarah Hood,

Jean MacIsaac

Attaché de presse

Jan Carbon

Traduction

Les Productions Brabant enr.

Coordonnatrice de la rédaction

Monique Joly

Directrice artistique

Rachel Dennis

Montage

Thérèse Boyer, Danielle Claude

Informatique

Craig Mackay

Linotronie

Sincar Typesetting Inc.

Imprimerie

Dollco Printing

Administration

Directrice des communications

Marilyn Amendola

Chef, Promotion et marketing

Margo Gladwin

Agente, Promotion et marketing

Francesca Piredda

Abonnements

Hélène Léon

Langue et Société est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, KIA 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnement et Services Canada 1990
Imprimé au Canada

ISSN 0709-7751

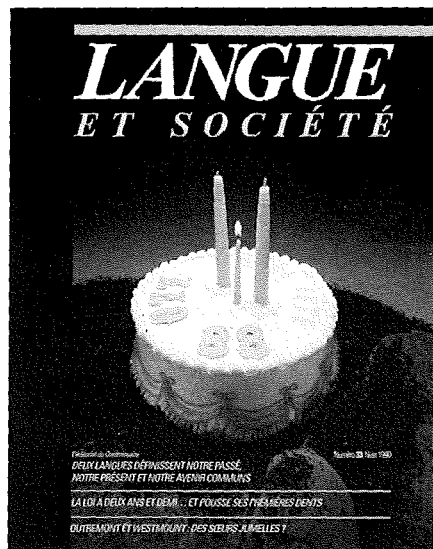


Photo de la page couverture : François Proulx

Notre couverture :
Symbolisme d'un anniversaire :
deux ans sans lumière, puis une
promesse de démarrage !

Remarque : Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

Langue et Société

Commissariat aux langues officielles

Ottawa, Canada

K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES



COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES

LANGUE ET SOCIÉTÉ

LE COURRIER 2

L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

*Deux langues définissent notre passé,
notre présent et notre avenir communs*
 La politique linguistique demeurera l'une des pierres
angulaires de toute entente constitutionnelle à venir

4

LA SCÈNE NATIONALE

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET Pousse ses premières dents

- | | |
|--|---|
| 1. Mini bilan d'anniversaire | 6 |
| <i>La course contre la montre</i> | |
| 2. Un rapport spécial au Parlement | 7 |
| 3. Un premier avant-projet de règlement enfin rendu public ! | 8 |
| <i>Tardif et incomplet, mais...</i> | |
| 4. Mieux vaut tard que jamais ! | 9 |

Outremont et Westmount : des sœurs jumelles ? 11

Le Commissaire s'adresse à la Canadian Parents for French :
de bonnes nouvelles pour les années 90 14

Revue de presse
Éditoriaux du Québec 15

Des logiciels bilingues d'ici janvier 1991 ? 17

LE COMMISSARIAT

La mission internationale des ombudsmans canadiens 18

À partir des plaintes du public
Trois rapports spéciaux du Commissaire au Conseil du Trésor 19

LA SCÈNE RÉGIONALE

Les élections ontariennes et les droits linguistiques : le grand silence 21

À l'Ouest, rien de nouveau ? 23

« Dorchester Penitentiary, bonjour ! » 26

Écho des régions 27

L'ÉDUCATION

L'école québécoise forme des bilingues fonctionnels 28

Le français langue seconde (FLS) : enjeux des années 90 30

Rendez-Vous Canada 31

LE SECTEUR PRIVÉ

Langues et économie
Les francophones font des pas de géant 33

LA LECTURE

L'Atlas historique du Canada
L'enfantement et la croissance d'une nation 34

UNE QUESTION DE LANGUE

La force de l'assimilation 36

Deux langues définissent notre passé, notre présent et notre avenir communs

La politique linguistique demeurera l'une des pierres angulaires de toute entente constitutionnelle à venir

Comme le disait Disraeli : « La constance est la clé du succès ». En ce qui a trait aux langues officielles, notre constance a certes donné de bons résultats. Malheureusement, les Canadiens ont le succès un peu trop modeste. Le sentiment national s'exprime plus souvent par l'incertitude que par la confiance et la fierté. Peut-être tirons-nous très peu d'orgueil de notre politique linguistique ; nous en traitons comme s'il s'agissait d'un cadavre dans le placard plutôt que d'une fine porcelaine réservée à nos invités. Nous sommes incapables de l'apprécier pour ce qu'elle est : une réalisation d'envergure. Il peut sembler contradictoire de s'avancer de la sorte au beau milieu d'une crise constitutionnelle qui est loin d'être étrangère à la question linguistique. Mais je m'explique.

À mon sens, un État moderne ne peut poursuivre d'entreprise plus noble que de chercher à bâtir une société où l'égalité des chances est assurée à tous, où l'on s'attache à promouvoir les minorités plutôt qu'à les opprimer. La liste des nations qui ont failli à cette tâche est très longue tandis qu'à ce jour, les efforts du Canada ont généralement été couronnés de succès. Nous sommes en quelque sorte le produit d'une union mixte. Notre liberté a pour fondements l'équité, la capacité de faire des compromis, la tolérance. Et ces valeurs, indissociables de notre style de vie, ont inspiré à leur

tour la politique linguistique du Canada telle qu'elle est consignée dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, dans la *Loi sur les langues officielles* et dans plusieurs lois provinciales. Bien qu'elles aient des racines profondes dans l'histoire canadienne, presque toutes les garanties que procurent ces lois constituent des innovations. Elles ont été inspirées par la recherche d'une véritable égalité linguistique dans les institutions fédérales et d'un traitement équitable de nos langues officielles dans la société canadienne. Fait remarquable, la plupart de ces réformes ont été accomplies non pas au fil des siècles, mais bien *au cours des vingt dernières années*.

Quelles sont au juste ces réalisations ? La liste paraîtra sans doute familière à plusieurs, mais elles sont si importantes qu'il vaut de les répéter :

- le droit d'utiliser le français ou l'anglais dans les débats et les procédures du Parlement fédéral et de certaines assemblées législatives provinciales (ou territoriales) ;
- l'usage du français et de l'anglais dans les statuts, les registres et les journaux du Parlement fédéral et de certaines assemblées législatives provinciales (ou territoriales) ;
- le droit d'utiliser le français ou l'anglais dans les procédures criminelles partout au Canada ;
- le droit de recevoir des services du gouvernement fédéral en français ou en anglais, là où la demande le justifie ;
- le droit de travailler pour le gouvernement fédéral en français ou en anglais dans certaines régions désignées ;
- une participation à peu près équitable des Canadiens de langue française et de langue anglaise au sein de la fonction publique fédérale ;
- la région de la capitale nationale reflète mieux — bien que de façon encore imparfaite — la présence des deux communautés linguistiques ;
- le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité ;
- un système en pleine croissance de soutien fédéral-provincial aux minorités de langue officielle ;
- la disponibilité de services sociaux et de santé en français et en anglais dans certaines provinces et certains territoires ;
- la disponibilité de programmations à la radio et à la télévision en français et en anglais dans tout le Canada ;
- les efforts accrus de la plupart des médias nationaux pour présenter les deux côtés de la médaille linguistique ;
- l'étiquetage des produits en français et en anglais (enfin considéré comme normal) ;
- une gamme croissante de services en français et en anglais fournis par le secteur privé et certains groupes volontaires ;
- un encouragement considérable à l'apprentissage du français et de l'anglais langues secondes ;
- l'effort consenti pour attirer les immigrants vers les deux groupes linguistiques ;
- les efforts concertés visant à protéger et à développer dans plusieurs secteurs la plus faible de nos deux langues officielles, le français, et à relever son statut au Canada et dans le monde.

Mais cessons-là une énumération qui, sans être exhaustive, justifie amplement à mes yeux l'affirmation selon laquelle le Canada offre à ses minorités linguistiques un traitement plus équitable, aussi bien en droit que dans les faits, que la plupart des autres pays dans le monde, tout en respectant les droits de ses deux « majorités ». Le plus étonnant est que nous tenions ce fait pour acquis. Pour la plupart d'entre nous, cet exploit témoigne simplement des dispositions naturelles des Canadiens. Pourtant rien de tout cela n'aurait été possible sans une transformation fondamentale des conceptions qui avaient cours envers la

langue et les communautés linguistiques. Ce changement, la Cour suprême l'a traduit en termes clairs lorsqu'elle a déclaré que les droits linguistiques constituaient indéniablement « un genre bien connu des droits de la personne ». Et cette transformation de nos conceptions est aussi à la base de notre politique de multiculturalisme. (Qui pourrait sérieusement penser que nous aurions pu élaborer une politique de multiculturalisme sans avoir au préalable établi notre politique linguistique ?)

Je m'empresse d'ajouter, avant d'être submergé de protestations, que je ne crois pas que tout soit parfait et qu'il faille nous asseoir sur nos lauriers. Mais nous devrions au moins renoncer à l'auto-flagellation morbide et au découragement qui ont tant marqué le récent débat linguistique. Reconnaissons ouvertement qu'il reste encore beaucoup à faire pour que certains droits nouveaux et parfois théoriques se traduisent enfin par l'exercice quotidien d'une liberté linguistique sans entraves. Mais qu'on ne dise pas que nous avons failli à la tâche. Loin de là. À ceux qui affirment que la réforme linguistique a échoué, ou qu'elle agonise, je réponds ceci :

- **Sans compromis sur les questions linguistiques, le Canada tel que nous le connaissons aurait déjà cessé d'exister.** Accorder une reconnaissance officielle au français et à l'anglais demeure une nécessité démographique, politique, sociale et économique. Pour une foule d'excellentes raisons, cela reste l'unique mesure à prendre.

- **Si la réforme linguistique a connu des échecs, c'est parce que nous avons trop peu fait, et non l'inverse.** À ce jour, le gouvernement fédéral n'a toujours pas adopté les lignes directrices requises en vertu de la *Loi sur les langues*

officielles. À ce rythme, leur mise en œuvre pourrait bien n'être achevée qu'au siècle prochain. En ce qui a trait aux provinces, plus de huit ans après que les droits à l'enseignement dans la langue minoritaire eurent été inscrits dans la Charte, certaines n'assurent toujours pas convenablement l'accès aux écoles de langue française. Près de 25 p. 100 des francophones hors du Québec n'ont que huit ans de scolarité ou moins (contre 11 p. 100 des anglophones).

- **La politique linguistique demeurera l'une des pierres angulaires de toute entente constitutionnelle à venir.** Quelle que soit l'option envisagée, le gouvernement fédéral continuera de fonction-

ner dans les deux langues en raison de la demande pour des services en français et en anglais. Les gouvernements provinciaux ont répété à maintes reprises qu'ils offraient une gamme de services à leurs minorités linguistiques parce qu'ils croyaient juste de le faire, nonobstant tout nouvel arrangement constitutionnel.

Que cela nous plaise ou non (et les sondages menés au cours des vingt dernières années démontrent que la plupart des Canadiens, et notamment les jeunes, s'en réjouissent), notre passé, notre présent et notre avenir communs sont définis par nos deux langues. Les enfants de notre pays l'ont bien compris. Leur idéalisme, leur ouverture aux langues et

aux cultures d'ailleurs nous apprennent à voir le Canada avec les yeux de la jeunesse. Grâce à une large gamme de programmes de langue seconde et d'échanges, les jeunes ont démontré qu'ils avaient foi en l'avenir multiculturel du français et de l'anglais au Canada. Ils élaborent chaque jour un nouveau sens du lieu et de l'histoire, un nouveau contrat social. De notre côté, peut-on faire moins qu'eux ? Face aux divers autres aspects de la crise nationale que nous traversons, sommes-nous trop sclérosés pour imaginer des compromis, trop entêtés pour accepter de changer, trop âgés pour rêver d'un nouveau consensus ? Pour notre bien à tous, je souhaite vivement que non. Nous pouvons accomplir encore tant de choses ensemble. ■

Nous remercions les 283 lecteurs qui nous ont retourné la carte de sondage parue dans le numéro 31 de *Langue et Société*.

Langue et Société s'est attiré de nombreux commentaires positifs. Nous vous demandions de préciser ce qui vous plaisait ou déplaisait dans notre publication. Quelque 63 p. 100 d'entre vous nous ont fait part de ce qui les satisfaisait, 26 p. 100 de ce qui les mécontentait, et 11 p. 100 de ce qui leur plaisait et déplaisait à la fois. La profondeur des articles, leur variété et leurs « points de vue équilibrés » sont particulièrement appréciés. La couverture du dossier sur les minorités et du dossier linguistique au Canada recueille également des commentaires favorables.

En revanche, nos lecteurs nous reprochent le plus fréquemment de ne pas posséder ces mêmes qualités qui nous ont valu des éloges. Les critiques sont peu nombreuses, mais émanent de façon disproportionnée de nos lecteurs anglophones. Ceux-ci nous reprochent d'offrir un point de vue unilatéral sur le bilinguisme, d'adopter une ligne « pro-gouvernementale » ou de promouvoir le français au détriment de l'anglais.

Que pensez-vous de votre magazine ?

Les notes que vous nous avez décernées sont, en général, positives. Les articles qui paraissent sous la rubrique « couverture du dossier linguistique » sont considérés comme excellents par 52 p. 100 d'entre vous, bons par 33 p. 100, passables ou médiocres par seulement 12 p. 100. Quarante-sept pour cent

d'entre vous jugez notre magazine très utile, 41 p. 100 le jugez utile, et 11 p. 100 à peine lui trouvez peu d'utilité.

Les sujets d'articles que vous nous avez proposés nous serviront à déterminer le contenu des numéros à venir. Parmi ces sujets, celui qui revient le plus souvent concerne la question des minorités de langue officielle. Certains nous demandent de traiter des langues autres que le français et l'anglais au Canada, et d'accorder une attention particulière aux langues autochtones. L'éducation et la situation linguistique d'autres pays suscitent également votre intérêt. Nous prendrons vos suggestions en considération lors de l'élaboration de nos prochains numéros.

L'éditeur

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS

1. Mini bilan d'anniversaire

Lyne Ducharme

Dans un communiqué de presse émis à l'occasion du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, le commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, faisait le bilan de la performance fédérale. La Loi fut proclamée le 15 septembre 1988 avec l'appui des trois partis et la quasi-unanimité des voix. Sans être révolutionnaire, elle marquait un progrès important.

« D'après les plus récents sondages, une importante majorité de Canadiens croient toujours que nos langues officielles constituent une valeur permanente, inséparable de notre identité nationale », signalait le Commissaire. Il a reconnu les incertitudes qui planaient sur l'avenir du pays, mais précisément à cause d'elles, il croyait que le gouvernement, s'il voulait se montrer confiant, devait déposer sans retard au Parlement son avant-projet de réglementation sur les communications et les services, suivi rapidement de l'ensemble des règlements nécessaires, et faire ainsi respecter sa Loi.

Une demi-léthargie

Selon M. Fortier, « le gouvernement fédéral n'avait que trop tardé à poser des gestes concrets dans le domaine de la disponibilité et de la qualité des services dans les deux langues officielles ». Rien n'incitait le Commissaire à réviser les jugements sévères qu'il portait sur les réalisations du gouvernement dans ce domaine dans son *Rapport annuel 1989*.



En matière de langues officielles, les institutions fédérales ont surtout marqué le pas.

Par ailleurs, rien n'indiquait qu'on avait entamé la préparation systématique des autres règlements prévus par la Loi et il n'y a toujours pas de politiques rigoureuses et de lignes directrices claires. Un bureau régional du Commissariat signale que beaucoup de fonctionnaires semblent croire qu'ils ne sont plus obligés d'offrir des services dans les deux langues depuis l'échec de l'Accord du lac Meech...

Pour ce qui est des petites communautés minoritaires, trop souvent les services bilingues, s'ils sont disponibles, ne sont pas offerts spontanément. Les organismes de réglementation spécialisés tardent à assumer les nouvelles responsabilités en matière de santé et de sécurité du public que la Loi leur impose.

De plus, il existe un besoin pressant de faire connaître aux employés fédéraux des régions bilingues leurs droits et leurs obligations. Comment peuvent-ils exercer des droits qu'ils

ignorent ? Enfin, les déséquilibres souvent rappelés en ce qui a trait à la participation des Canadiens d'expression française et anglaise dans les institutions fédérales sont loin de recevoir l'attention qu'ils méritent.

Recours judiciaire

Par ailleurs, on signale une augmentation du nombre de plaintes de 30 p. 100 depuis la proclamation de la Loi. À titre d'exemple, le Commissariat a reçu plus de 600 plaintes dénonçant le fait que des institutions soumises à la Loi n'annoncent pas leurs programmes et services dans les journaux des communautés minoritaires de langue officielle. D'ailleurs, pour la première fois depuis qu'il en a le droit, conformément à la *Loi sur les langues officielles* de 1988, le Commissaire a décidé d'intenter un recours judiciaire en portant devant les tribunaux la question de l'utilisation de la presse minoritaire par Air Canada.

De plus, de nombreuses plaintes nous démontrent que les fonctionnaires fédéraux au

Québec se voient encore trop souvent obligés de communiquer en anglais avec Ottawa.

Le Commissaire annonçait de plus avoir fait tenir dernièrement trois rapports au Président du Conseil du Trésor, afin de signaler certaines des lacunes les plus notoires révélées par les plaintes déposées auprès du Commissariat.

Certaines réalisations

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Loi, il convient toutefois de souligner certaines réalisations. Une quarantaine de lettres d'entente, imparfaites mais utiles, ont été signées entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et les institutions fédérales dans le but de préciser leurs responsabilités en matière de langues officielles. Les services bilingues offerts aux voyageurs aux postes frontaliers en Ontario et au Québec ont été améliorés.

Par ailleurs, le Secrétariat d'État a pris plusieurs initiatives en vue de favoriser le développement des communautés minoritaires. Ainsi, il poursuivra sa collaboration avec les provinces dans le domaine du financement de l'enseignement des langues officielles et avec le gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de la loi 142 sur l'accès garanti aux services sociaux et de santé en langue anglaise. De plus, il a publié un répertoire de tous les programmes fédéraux intéressant les communautés minoritaires de langue officielle et distribué un cahier d'information. ■

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS

2. La course contre la montre Un rapport spécial au Parlement

Un peu plus d'un mois après le deuxième anniversaire de la proclamation de la *Loi sur les langues officielles*, le Commissaire a entrepris une démarche formelle : le 25 octobre, il a déposé un rapport spécial dans lequel il sommat le gouvernement de donner enfin des dents à la *Loi sur les langues officielles*. Le rapport présenté au Parlement par D'Iberville Fortier dénonçait les « délais inexpliqués et injustifiables » dans le dépôt de la réglementation d'application de la Loi, et il engageait formellement le gouvernement à assurer la mise en œuvre complète de la *Loi sur les langues officielles*, en vigueur depuis plus de deux ans. Le rapport qualifiait la situation d'« inacceptable » et notait qu'elle était contraire aux engagements répétés du gouvernement.

Voici ce qu'a déclaré M. Fortier en présentant son rapport : « Il est temps que le gouvernement fédéral rassure le public et affirme sa confiance et son engagement à l'endroit de l'avenir du pays en appliquant la Loi dans toutes ses dimensions. » Le fait qu'il s'agissait du premier rapport spécial au Parlement en vertu de la *Loi sur les langues officielles* depuis 1971 montrait à quel point le Commissaire jugeait grave la lenteur du gouvernement dans ce dossier. La Loi autorise le Commissaire à soumettre au Parlement un rapport spécial sur toute question relevant de sa compétence et dont l'urgence ou l'importance sont telles, selon lui, qu'il serait contre-indiqué d'en différer le

compte rendu jusqu'au moment du rapport annuel suivant.

Le rapport comporte une chronologie des rappels réitérés de M. Fortier, ainsi que des nombreuses assurances que le gouvernement lui a données en retour. Le Comité mixte des langues officielles a également demandé instamment au gouvernement d'aller de l'avant. Le 14 juin 1990, il a adopté une résolution unanime réclamant que le gouvernement dépose l'avant-projet de réglementation dans les plus brefs délais. Or, comme le signale M. Fortier, « ni le Parlement ni nous n'avons reçu d'engagement précis, malgré d'intenses consultations récentes, quant à la date projetée de ce dépôt, ni même l'assurance qu'il y sera procédé au cours de cette session. »

Le rapport fait observer que l'absence de règlements contribue à créer un climat d'attentisme au sein des organismes fédéraux, lesquels en profitent pour atermoyer. Il énumère de plus certaines des conséquences néfastes de l'inaction gouvernementale dans ce secteur, notamment une augmentation en flèche du nombre des plaintes et l'absence de règlements dans des domaines où la santé et la sécurité du public sont en jeu. Le rapport mentionne en particulier que les annonces sécuritaires à bord des trains, des avions et des traversiers sont souvent unilingues. En outre, les voyageurs qui désirent obtenir des services dans leur langue subissent des attentes considérables. Parmi les autres

problèmes signalés, on note l'absence de services adéquats en français en des lieux comme Charlottetown, Winnipeg et Halifax, et le fait que les anglophones dans un centre de détention du Québec n'ont pas accès à des soins professionnels dans leur langue. D'autre part, le français est encore loin d'être pleinement reconnu comme langue de travail dans l'administration fédérale.

On lit également dans le rapport spécial que ces retards provoquent, pour ce qui est de l'absence de réglementation, « l'inquiétude des communautés minoritaires de langue officielle, et risquent de mettre en péril les progrès accomplis au cours des ans et même de provoquer un recul général en matière de langues dans l'administration fédérale. » M. Fortier a insisté sur le fait que l'unité nationale pourrait être compromise si la dualité linguistique du Canada n'était pas pleinement reconnue, ajoutant que « toute indication que la confiance s'évanouit, spécialement de la part du gouvernement, aurait des conséquences dramatiques ».

Premières réactions

Sur la colline du Parlement, les commentaires ne se sont pas fait attendre à la suite du

dépôt du rapport. Monsieur Gilles Loisel, président du Conseil du Trésor, a commencé par signaler qu'il n'occupait ce poste que depuis à peine quelques semaines, et il a nié que les retards étaient liés au climat politique de l'après-Meech. Il a en outre affirmé,



D'Iberville Fortier

reprenant une argumentation devenue familière, que les retards sont attribuables à la poursuite des consultations avec les communautés minoritaires de langue officielle. Or, l'une et l'autre associations minoritaires que M. Loisel dit vouloir rencontrer, la Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec, se sont faits l'écho de la demande du Commissaire. Guy Matte, président de la FFFHQ, résume ainsi le message qu'il a porté à M. Loisel : « Déposez, déposez et déposez, c'est tout ce que j'avais à lui dire. »

Selon le quotidien torontois *The Globe and Mail*, M. Mulroney, de passage à Pointe-au-Pic, aurait promis que la mise en œuvre des règlements en matière de



LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS

langues officielles serait accélérée, sans toutefois donner de date précise. Au journaliste de la *Gazette*, Terrance Wills, il confiait, par ailleurs, que les règlements avaient été retardés par les crises d'Oka, du Sénat et du Golfe persique. Mais, avait-il ajouté, son ministre s'employait

Le rapport fait observer que l'absence de règlements contribue à créer un climat d'attentisme au sein des organismes fédéraux.

activement à compléter les négociations en cours de sorte que les directives seraient bientôt prêtes.

De l'avis de Warren Allmand, critique libéral en matière de langues, « le gouvernement fait preuve d'un grand manque de courage ». Pour le néo-démocrate Phil Edmonston, « Une telle paralysie politique est impossible à comprendre. »

Les médias

Le rapport spécial du Commissaire et sa conférence de presse ne sont pas passés inaperçus. Toute la presse nationale, écrite comme électronique, y fit écho. Elle vit surtout dans la démarche du Commissaire un avertisse-

ment sévère au gouvernement. « Le gouvernement progressiste-conservateur frappe un grand coup au bilinguisme et risque d'ébranler encore davantage l'unité nationale en retardant la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* », disait la dépêche de la *Canadian Press*.

Alors que le quotidien d'Ottawa, *The Citizen*, indiquait que le Commissaire menaçait le gouvernement de poursuites judiciaires s'il ne déposait pas la réglementation en matière de langues officielles, l'éditorialiste de son pendant francophone, *Le Droit*, avait le commentaire suivant à ce sujet : « Il serait pathétique de voir le Commissaire traîner le gouvernement devant les tribunaux pour le forcer à appliquer une loi qu'il a lui-même adoptée. Mais s'il doit le faire, soit. »

La *Gazette* a pour sa part publié un éditorial cinglant intitulé « La loi sur les langues se languit ». « Il est plus que honteux que le gouvernement ne produise pas les règlements qui permettraient l'application pleine et équitable de la Loi, commentait le quotidien de langue anglaise de Montréal.

Cela frise l'outrage au Parlement et l'outrage aux droits linguistiques que le premier ministre Mulroney a toujours prônés en principe. » Le journal n'a d'ailleurs guère prisé les prétextes et explications de M. Loiselle : « Des réponses évasives et désinvoltes comme celles-là, Ottawa en donne sans sourciller depuis 18 mois... »

« La *Loi sur les langues officielles* est le fondement du principe sur lequel repose le Canada — l'équité linguistique — et le gouvernement

Mulroney est en train de la laisser pourrir, de conclure l'éditorial. Le pays ne résistera pas encore longtemps à un pareil traitement. » ■

3. Un premier avant-projet de règlement enfin rendu public !

André Creusot

Le 8 novembre, M. Gilles Loiselle, président du Conseil du Trésor, a déposé au nom du gouvernement l'avant-projet de règlement sur les communications avec le public et la prestation de services, sous l'emprise de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Il précise les conditions de mise en œuvre de la Loi.

Conformément à la Loi, le règlement sur les services est fondé d'une part sur la démographie ou la population locale et d'autre part, sur des circonstances particulières (voyages, santé et sécurité). À part quelques cas douteux où elle devra être mesurée, la demande importante est évaluée le plus



Nommé président du Conseil du Trésor le 20 septembre 1990, Gilles Loiselle déposait l'avant-projet de règlement le 8 novembre.

Le règlement sur les services est fondé sur la démographie et sur des circonstances particulières.

souvent à partir du poids numérique des minorités linguistiques (francophones hors Québec, anglophones au Québec). L'im-

portance de ces communautés est mesurée selon une des formules élaborées par Statistique Canada, qui tient compte à la fois de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison, et qui donne à chacune le poids qui lui revient.

Plusieurs modalités de service dans les deux langues officielles se présentent selon les divers types d'implantation démographique et l'importance relative et/ou absolue de la minorité. (Pour les majorités, le service est toujours garanti — en français au Québec et en anglais hors Québec.) Dans les villes de plus de 100 000 habitants ayant une minorité d'au moins 5 000 personnes, chaque organisme fournit ses services dans les deux langues dans un nombre de bureaux proportionnel à la population minoritaire. Lorsque la minorité est inférieure à 5 000, ce sont des services-clés qui sont offerts selon le même

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS

principe : Sécurité du revenu (Pensions, Allocations familiales, Sécurité de la vieillesse), Postes, Centres d'emploi, Impôt et Secrétariat d'État.

Dans les petites villes et les régions rurales dont la minorité est supérieure à 500 personnes et représente plus de 5 p. 100 de la population, les services sont fournis sur une base de proportionnalité. Lorsque l'importance absolue et relative de la minorité baisse, on a de nouveau

*Pour
les majorités,
le service est
toujours garanti —
en français au
Québec et en
anglais hors
Québec.*

recours aux services-clés. Dans les cas incertains, on mesurera la demande, et toute demande supérieure à 5 p. 100 sera jugée importante.

Ces règles générales sont complétées par des règles particulières qui prévoient que l'on fournira des services bilingues aux voyageurs dans toute circonstance où la demande dans les deux langues est supérieure à 5 p. 100, ainsi que lorsque le nombre de voyageurs laisse supposer une demande importante : aéroports de plus d'un million de passagers, gares et trajets maritimes de plus de

100 000 passagers, trajets aériens et ferroviaires dont la tête de ligne et le terminus sont en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, postes frontière routiers de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick où passent plus de 500 000 personnes, le poste frontière le plus important dans les autres provinces (sauf celui d'un aéroport).

Le règlement a également prévu des circonstances où la nature du service justifie que celui-ci soit fourni dans les deux langues : missions à l'étranger ; questions de santé et de sécurité ; services dans les parcs nationaux et les territoires ; services informatisés ou à distance.

Cet avant-projet est le premier et l'un des plus importants d'une série de règlements prévus par la Loi touchant la langue de travail, la participation équitable et les règles de procédure de certaines cours fédérales.

Conformément à la Loi, l'avant-projet doit être déposé à la Chambre des communes au moins trente jours de séance avant sa publication dans la *Gazette du Canada*. Un an doit s'écouler avant que la réglementation ne puisse entrer en vigueur.

Selon M. Gilles Loisel, l'avant-projet confirme, pour l'essentiel, des services déjà existants, mais élimine surtout la fantaisie et l'arbitraire qui existaient dans l'application de la politique des langues officielles. ■

Remarque :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réglementation, les lecteurs sont priés de s'adresser au Centre d'information de la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor, au numéro (613) 952-2923.

4. Tardif et incomplet, mais... Mieux vaut tard que jamais !

Tom Sloan

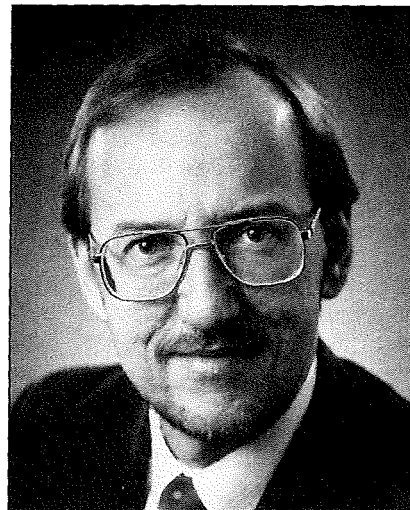
L'avant-projet de règlement sur les communications avec le public et la prestation de services découlant de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, qui a enfin été déposé à la Chambre des communes le 8 novembre dernier par M. Gilles Loisel, président du Conseil du Trésor, a fait la joie d'un certain nombre de personnes, notamment les chefs des communautés de langue officielle et les porte-parole des partis d'opposition fédéraux en matière de langues officielles.

Les communautés minoritaires

Malgré quelques réserves, les présidents de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui représente la communauté francophone de neuf provinces et des deux territoires, et d'Alliance Québec, qui défend les intérêts de la communauté anglophone de la province, étaient particulièrement heureux.

Monsieur Guy Matte, président de la FFHQ, a exprimé toute sa satisfaction au nom des membres et des partisans de son organisme. « L'accouchement a été long et pénible mais nous avons au moins là une réaffirmation de l'engagement du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique au pays », a déclaré le président de la FFHQ, Guy Matte. « Le document n'est

certes pas parfait. Mais maintenant, nous pourrions nous en servir pour préciser la portée de la loi. Quant aux retombées pour nos communautés, il est encore trop tôt pour en juger puisque d'importantes étapes restent à franchir avant le dépôt final de la réglementation. »



Pour sa part, M. Robert Keaton, président d'Alliance Québec, a signalé que le règlement avait mis du temps à venir, mais qu'avec son dépôt « le gouvernement du Canada a pris une mesure essentielle pour renforcer l'engagement du Canada envers ses communautés linguistiques minoritaires. Nous applaudissons à cette initiative. » Le dépôt ne constitue toutefois pas l'étape finale. « L'annonce d'aujourd'hui est un bon début, mais il reste beaucoup à faire », conclut M. Keaton. « Le gouvernement fédéral doit faire preuve du leadership nécessaire

LA LOI A DEUX ANS ET DEMI... ET POUSSE SES PREMIÈRES DENTS



Robert Keaton

pour que cette réglementation soit examinée par la Chambre des communes avant la fin de la session et le désir profond d'amener la bureaucratie à appliquer les services bilingues requis dans tout le pays. Les Canadiens qui croient en l'engagement du Canada envers les deux langues officielles vont compter sur le gouvernement pour qu'il donne suite à ces mesures. Je suis convaincu qu'ils ne seront pas déçus. »

Le Parlement

À la Chambre des communes, M. Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier et porte-parole des libéraux en matière de langues officielles, a aussi fait bon accueil à l'initiative, aussi tardive fut-elle. « Après deux années et demie d'attente, je suis heureux que soit finalement déposé l'avant-projet de réglementation découlant de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui a trait à la langue de service. » Cependant, « après une si longue paralysie gouvernementale, j'aurais préféré que la totalité de la réglementation soit déposée. Malheureusement, on devra peut-être attendre indéfiniment avant de voir se réaliser la réglementation ayant trait à la langue de travail et à la participation équitable », dit-il.

Monsieur Phil Edmonston, critique des néo-démocrates en matière de langues officielles, tout en accueillant avec plaisir le règlement, a sévèrement blâmé le gouvernement pour avoir tant tardé à les produire et pour avoir négligé d'y aborder la question de la privatisation.

Pour ce qui est de la privatisation, le gouvernement continue de fermer les yeux, a affirmé le député de Chambly. « Le Commissaire aux langues officielles traîne déjà Air Canada devant les tribunaux [...]. Le même problème se pose avec Petro-Canada... Le gouvernement devrait au moins s'assurer que ces sociétés continuent de respecter la *Loi sur les langues officielles*. »

Le Commissaire

Pour sa part, le Commissaire aux langues officielles en arrive à deux grandes conclusions à la suite de consultations orales et d'un bref examen du texte de cet avant-projet :

1. les francophones et les anglophones bénéficient d'un traitement *équitable*,
2. le règlement est *raisonnable*.

1. Le règlement est *équitable* : il prévoit tout d'abord un traitement identique pour les deux majorités.

En ce qui concerne les deux communautés minoritaires (dont l'importance numérique est sensiblement équivalente), elles bénéficient des mêmes services dans les mêmes circonstances. L'évaluation de la demande étant largement fondée sur des données démographiques, environ 92 p. 100 des francophones hors du Québec et 96 p. 100 des anglophones du Québec ont accès aux bureaux fédéraux dans leur langue¹. Ces collectivités bénéficient d'une échelle variable de services, selon leur poids démographique absolu ou relatif : tous les services, un nombre de services proportionnel à leur importance, ou certains services-clés.

De plus, des règles spéciales ont été conçues pour les circonstances particulières (santé et sécurité, services à distance, services informatisés, services aux voyageurs au Canada et à l'étranger, etc.). Les Canadiens des deux communautés linguistiques devraient donc être assurés d'un service dans leur langue dans la plupart de leurs communications avec les organismes fédéraux, là où la demande est importante et là où la nature du service le justifie.

2. Le règlement est *raisonnable* : il garantit les droits linguistiques des Canadiens en tenant compte des différentes modalités de demande importante selon une échelle variable de services. Les critères nous paraissent *réalistes* : ils sont proportionnels au poids démographique de la minorité,

ils tiennent compte des besoins véritables de la population, de la nature du service et des circonstances des communications. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de croire que le nombre de postes bilingues ou le coût total du programme augmenteront sensiblement.



Jean-Robert Gauthier

Les nouveaux critères énoncés par le règlement devraient donc permettre l'application méthodique des dispositions pertinentes de la Loi, dans un cadre cohérent et réaliste. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas place à l'amélioration. Le Commissaire, et bien d'autres sûrement, auront des suggestions à faire, mais il reconnaît que la responsabilité ultime revient au gouvernement et au Parlement et que le temps presse. ■

Note :

¹ Cette légère différence s'explique par le fait que les anglophones minoritaires sont concentrés dans les milieux urbains d'une seule province, alors que les francophones minoritaires se retrouvent presque partout ailleurs au Canada.

Outremont et Westmount : des sœurs jumelles ?

Ces deux municipalités de l'île de Montréal incarnent un aspect de la réalité du Canada français et anglais.

Voici deux municipalités dont la population est à peu près la même, séparées à peine par quelques kilomètres l'une de l'autre, où l'on trouve des maisons semblables, bâties à flanc de montagne, laquelle définit la géographie de chacune. Fort distinctes du point de vue sociologique et surtout sur le plan linguistique, puisque la vie s'y déroule dans deux langues différentes, elles se ressemblent pourtant par leurs politiques et leurs aspirations.

Outremont et Westmount se trouvent dans l'île de Montréal au milieu de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et ont pour voisine immédiate la ville de Montréal. Toutes deux regroupent une multitude de demeures opulentes, de nombreux parcs, de grands boulevards et des quartiers tranquilles aux avenues magnifiquement bordées d'arbres. C'est dire qu'elles se distinguent bien de l'agglomération dont elles font partie. Pourtant, elles ne tranchent pas entièrement sur la moyenne non plus. À sa façon, chacune représente un aspect de la réalité du Canada français et anglais et témoigne des réussites et des possibilités, au chapitre des relations civilisées entre les deux communautés de langue officielle au Canada, lorsque celles-ci vivent côte à côte dans la même municipalité. Et comme les deux municipalités sont au Québec, et situées par surcroît dans l'île de Montréal, cela rend l'exemple encore plus intéressant.

En effet, si la complexité de la dualité linguistique et les perturbations qu'elle suscite à l'occa-

sion trouvent quelque part un épiscentre, il faut sûrement le chercher dans la zone relativement limitée de la CUM, et plus particulièrement dans l'île de Montréal, là où plus de 1,5 million de personnes, dont près du tiers est anglophone, vivent dans une superficie de moins de 500 kilomètres carrés.

Un modèle et un exemple à éviter

L'existence de vives tensions — au passé et au présent — n'est un secret pour personne. Plusieurs personnes des deux groupes linguistiques doivent chaque jour avoir des échanges sur le plan individuel et collectif. Montréal, et la communauté urbaine dont elle est le centre, constituent à la fois un modèle et un exemple à éviter : modèle de ce que devraient être les relations entre les deux communautés et exemple de ce qu'il faut éviter à ce chapitre. En dépit des difficultés et des affrontements qui attirent l'attention des médias, le paysage actuel est loin d'être uniformément dévasté, même s'il offre indéniablement des zones de désolation.

Du point de vue historique, la situation actuelle est plutôt récente. Pendant deux siècles, et malgré la frustration croissante des francophones, la vie économique et sociale de la région, et même sa vie politique, fut dominée par un groupe assez restreint d'anglophones et donc par la langue anglaise. Si la situation a commencé à changer il y a une trentaine d'années avec la Révolution tranquille, l'impul-

sion la plus significative a été donnée par l'élection du gouvernement du Parti québécois en 1976 et l'adoption, presque immédiatement après, de la loi 101 — la *Charte de la langue française* — qui a fait du français la seule langue officielle de la province. Le français voyait ainsi son statut de langue de la majorité établi dans toutes les régions, y compris, bien sûr, celle de Montréal.

C'est dans ce contexte que se situe l'évolution récente de la communauté urbaine, et plus précisément des municipalités comme Outremont et Westmount qui en forment la trame.

Un détonateur linguistique

Comme l'a souligné Gretta Chambers — auteure d'une chronique de la *Gazette de Montréal* — dans le numéro 29 de *Langue et Société*, Montréal et sa banlieue constituent le centre par excellence du « fait anglais » au Québec. Bien sûr, l'influence anglophone prédomine dans plusieurs autres régions : l'ouest du Québec, la région de l'Estrie au sud de Montréal et certaines parties de la péninsule gaspésienne. Mais aucune autre région ne comprend une population anglophone aussi considérable, aussi concentrée, aussi puissante et aussi assurée. Près de 62 p. 100 des anglophones du Québec (c'est-à-dire des personnes pour qui l'anglais constitue la première langue officielle parlée) vivent dans cette île à la superficie relativement modeste; et la grande majorité d'entre eux vivent à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, qui divise en

deux à la fois la ville de Montréal et l'île elle-même. L'île de Montréal, et surtout sa partie occidentale, est donc le terrain de l'une des relations quotidiennes les plus intensives et les plus extensives qui soient entre les Québécois francophones et anglophones. Elle constitue en outre un point de mire pour les anglophones qui s'inquiètent de leur survie collective dans la province.

Montréal est aussi le point de mire des Québécois d'expression française. C'est là qu'ils doivent revendiquer, eux aussi, le respect de leur langue. C'est là qu'ils estiment, eux aussi, qu'ils doivent pouvoir vivre, travailler, se divertir, communiquer et prospérer dans leur propre langue; leur première exigence, c'est le respect d'eux-mêmes et de Montréal.

Montréal est ainsi un véritable détonateur linguistique pour l'ensemble du Québec, et ce qui s'y produit est vital pour le présent et l'avenir des deux communautés de langue officielle.



May Cutler, maire de Westmount.

Westmount

Chacune à sa façon, et en partant de réalités différentes du point de vue juridique et social, les municipalités de Westmount et d'Outremont offrent des réponses et des exemples en matière d'accommodation linguistique.

S'étendant de la vallée du Saint-Laurent au sud jusqu'aux pentes occidentales

du mont Royal (« la montagne »), Westmount possède à la fois une histoire et une réputation. L'histoire est celle d'un bastion anglophone à quelques pas seulement du centre d'une agglomération dominée par les francophones. Quant à la réputation dont elle a joui au fil des ans, elle est fondée sur son indifférence face aux événements politiques qui surviennent hors de ses limites, et surtout face aux événements qui intéressent la communauté francophone. Son apparence visuelle est tout à fait particulière : les riches demeures spacieuses du mont Royal s'élèvent au-dessus d'un hôtel de ville de pierre grise qui offre une ressemblance étonnante avec un pensionnat anglais, entouré d'un grand parc soigneusement entretenu. Si l'on fait abstraction de la montagne à l'arrière-plan, Westmount évoque irrésistiblement un chef-lieu de comté prospère du sud de l'Angleterre. Il n'est pas trop difficile de comprendre sa réputation d'enclave où sont concentrés la richesse, le pouvoir et le privilège anglais. D'où le sarcasme de René Lévesque, dans les années 70, sur les « Rhodésiens de Westmount », alors que le Parti québécois qu'il dirigeait luttait pour renforcer la présence de la majorité francophone à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

Mais la réalité de Westmount dépasse sa réputation. Elle a toujours été peuplée de francophones, même si ces derniers n'étaient pas nombreux; et, loin des pentes du mont Royal, la grande majorité des citoyens de Westmount ont vécu dans des circonstances modestes, sans se distinguer tellement de leurs voisins des autres municipalités.

Évolution

Un visiteur qui se rend aujourd'hui à Westmount ne constatera pas, de prime abord, de changements importants survenus, sur le plan physique,

depuis vingt ans. Mais, sur le plan linguistique, l'évolution a été considérable. Il s'agit maintenant d'un territoire bilingue à presque tous les points de vue, et le français y jouit d'une priorité dans certains domaines, tel celui de l'accueil téléphonique.

Il fut un temps où le français comptait pour très peu dans la vie quotidienne de Westmount. Mais cette période est bien révolue, pour au moins deux raisons.

L'une des raisons, bien sûr, est d'ordre juridique. La loi 101 a assuré partout, sinon la prédominance du français, du moins sa présence. Il n'était plus possible au Québec de l'oublier, même dans les régions où les anglophones constituaient une majorité écrasante. Le seul fait que le français devenait l'unique langue officielle entraînait en lui-même une foule de changements dans de nombreuses sphères, notamment sur le plan municipal. Le français étant reconnu partout, l'adaptation allait se révéler difficile à certains endroits.

Difficile, mais jamais impossible : à ce chapitre, Westmount a tracé la voie. En fait, selon Robert Wilkins, le greffier de la municipalité, les autorités municipales avaient commencé à agir avant l'adoption de la loi 101 en instaurant le bilinguisme de tous les règlements. Le processus

amorcé alors ne s'est jamais arrêté ; sans la loi, les détails auraient peut-être été différents, mais la même évolution aurait eu lieu. « Même s'il n'y avait pas eu de loi, nous aurions poursuivi dans la même voie, j'en suis sûr », affirme M. Wilkins. La psychologie et les attitudes ont apparemment changé. On reconnaît la place du français dans le Québec d'aujourd'hui et un retour en arrière paraît extrêmement invraisemblable.

Westmount se considère aujourd'hui comme un modèle de ville bilingue. « Nous sommes certainement plus bilingues que la plupart des municipalités canadiennes et nous en sommes fiers », dit Gordon Black, directeur des ressources humaines. « Aucun francophone ne devrait avoir de difficulté à communiquer avec notre administration », ajoute-t-il. Tous les services municipaux sont offerts en français aux 4 000 francophones ou plus qui constituent environ 20 p. 100 des 20 000 citoyens de la municipalité. Les anglophones représentent, quant à eux, près de 70 p. 100 de la population.

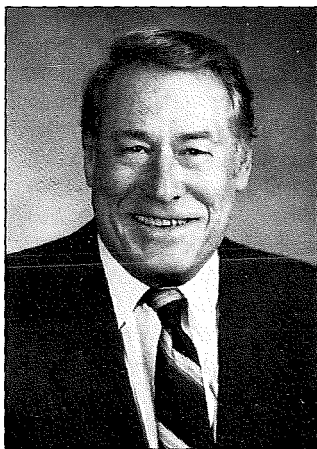
Tous les avis publics, le bulletin municipal trimestriel, les conventions collectives des employés de la ville, les avis de concours et les renseignements généraux existent dans les deux

langues. La capacité de se débrouiller dans les deux langues officielles est maintenant un prérequis à l'embauche. Les résolutions présentées au conseil municipal sont bilingues, ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Un statut bilingue aux termes de la loi

Mais à la différence de la très grande majorité des municipalités du Québec, Westmount accorde toujours une place importante à l'anglais. Du fait que les anglophones forment encore une majorité au sein de la population, la loi 101 accorde à Westmount le droit d'être désignée municipalité bilingue : on compte, dans toute la province, environ 60 villes dans la même situation. La municipalité est donc autorisée à employer l'anglais comme le français dans son affichage extérieur; ses communications internes, ainsi qu'avec les autres institutions désignées bilingues, peuvent se faire dans les deux langues. L'anglais reste la principale langue de travail dans les bureaux. Les réunions du conseil municipal ont lieu avant tout en anglais. Les réunions publiques se terminent par une période de questions bilingues.

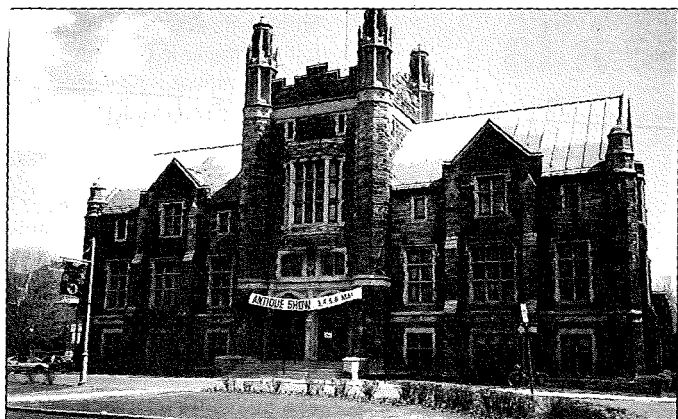
Bref, si Westmount est aujourd'hui une ville bilingue,



Jérôme Choquette,
maire d'Outremont.

À la droite :
l'Hôtel de Ville d'Outremont.





Le Victoria Hall de Westmount.

c'est à la fois parce qu'elle y est obligée par la loi et parce que, aux dires de ses représentants officiels, elle le veut ainsi.

Outremont

Tel n'est pas le cas d'une autre municipalité tranquille et cossue de la banlieue de Montréal, à quelques kilomètres au nord et à l'est de Westmount. Outremont tire son nom de son emplacement géographique au-delà du mont Royal.

Du point de vue juridique, la situation d'Outremont est à peu près l'inverse de celle de Westmount. Avec moins de 25 p. 100 d'anglophones au sein de sa population, la municipalité n'aurait pas le droit de se déclarer bilingue, même si elle le voulait. Aux termes de la loi, elle constitue une ville francophone strictement unilingue qui n'a aucune obligation d'offrir des services à sa minorité de langue officielle.

L'administration, la langue de travail et l'affichage extérieur de la municipalité se font uniquement en français, tout comme les réunions du conseil municipal et les communications externes avec les organismes gouvernementaux à tous les échelons. Pas d'erreur, Outremont est bien française.

Plus qu'une politique symbolique

Pourtant, comme il arrive parfois au Québec, les choses ne sont pas exactement ce qu'elles

paraissent. Assis dans son bureau de l'hôtel de ville — une superbe demeure du XIX^e siècle transformée à cette fin — le maire Jérôme Choquette explique pourquoi, en pratique, Outremont offre à sa population un large volet de services municipaux en anglais. « Nous offrons des services en anglais à nos citoyens de langue anglaise non pas par obligation juridique, mais pour montrer que nous ne sommes pas mesquins ou étroits d'esprit. Il ne s'agit pas d'une politique purement symbolique, mais d'une manifestation de notre respect de notre pays : si nous voulons que les francophones aient des droits ailleurs, nous ne pouvons certainement pas refuser des droits aux anglophones. Et si nous ne pouvons pas atteindre ces buts, le pays n'a plus de raison d'être. »

Le résultat de la politique en question, c'est que, dans cette municipalité de 23 000 personnes, un anglophone n'a qu'à en faire la demande pour recevoir les services municipaux essentiels en anglais. Monsieur Choquette maintient que l'on ne commet ainsi aucune infraction à la loi 101. La loi n'interdit pas les services municipaux en anglais : elle se contente de ne pas les exiger.

Outremont ne cherche pas à traduire l'ensemble de ses documents officiels : d'après le maire Choquette, les choix en ce domaine sont fondés sur la perception des besoins. Parmi les documents bilingues, on

peut citer le bulletin municipal qui paraît une fois par mois. La page de couverture est peut-être en français, mais à l'intérieur, même si le français prédomine, on présente régulièrement dans les deux langues des renseignements que le maire qualifie d'« essentiels ».

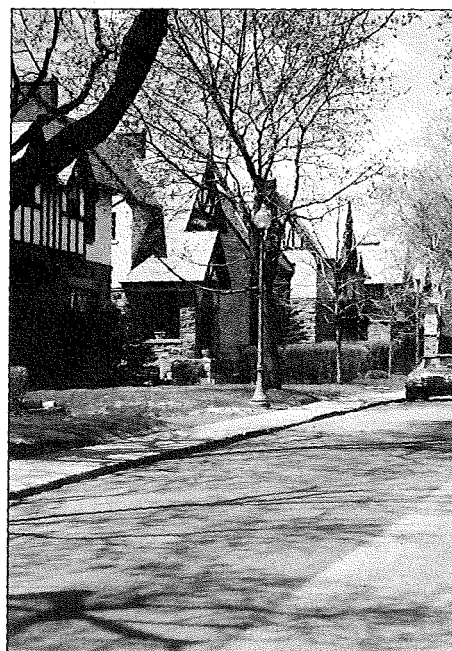
Les services dans la langue de la minorité

Du reste, le bulletin de mars 1990 renfermait des informations d'un intérêt particulier pour ceux qui suivent l'évolution des questions linguistiques. Sault-Sainte-Marie et quelques autres municipalités de l'Ontario venaient de proclamer leur unilinguisme anglais. En réponse à ces actions, Outremont et Elliot Lake, une autre municipalité du nord de l'Ontario, se sont associées pour

réaffirmer leur appui à la politique du bilinguisme officiel et leur volonté d'offrir leurs services en français et en anglais, ou, pour reprendre les termes des résolutions adoptées par les deux conseils municipaux, « de donner à [la] minorité linguistique [...] les services nécessaires et appropriés dans sa langue ». On a reproduit dans le bulletin le contenu des propositions et, dans un texte visant à expliquer la décision du conseil, le maire a affirmé : « Le conseil ne peut s'exprimer sur tous les aspects de la question linguistique, car cette matière échappe sous beaucoup de facettes au domaine municipal. Mais il lui est apparu impératif de s'affirmer dans le domaine propre de sa compétence et de sa responsabilité ».

Au cours du même mois, Westmount a également réagi au geste de Sault-Sainte-Marie et de ses quelques alliés ontariens par une résolution réaffirmant « son engagement envers la dualité linguistique fondamentale de la ville [...] Le conseil de la Ville de Westmount encourage toutes les villes à travers le Canada à agir dans un même esprit de tolérance et de compréhension ».

Deux municipalités, très différentes à bien des égards, manifestent ainsi un attribut commun : la volonté d'adopter une attitude humaine et civilisée à l'endroit des minorités linguistiques qui habitent leur territoire. S'il est vrai que la loi n'offre aucun autre choix à la municipalité de Westmount depuis 1976, il y a tout lieu de croire que même



Des quartiers tranquilles.

en l'absence d'une telle loi, Westmount n'agirait pas autrement aujourd'hui. Cette affirmation constitue, sans doute, une déclaration de foi. Pourtant, dans le climat d'amertume et de cynisme qui prévaut actuellement, il est peut-être bon de prêter de telles intentions à nos concitoyens et d'y croire. T. S.

(Traduit de l'anglais)

Le Commissaire s'adresse à la Canadian Parents for French : de bonnes nouvelles pour les années 90

Jean Maclsaac

La 14^e conférence nationale de la Canadian Parents for French (CPF), qui s'est tenue à Halifax au mois d'octobre, avait pour thème « Apprendre le français — de bonne nouvelles pour les années 90 ».

Invité à prendre la parole à cette occasion, M. D'Iberville Fortier a livré aux 250 délégués, venus de toutes les provinces et des deux territoires, une allocution intitulée « Les années 90 : l'heure de la confiance et des nouveaux progrès ». Il a souli-

tions aux programmes d'immersion française, de Terre-Neuve à l'île de Vancouver, dépasse les 250 000. En même temps, la participation aux programmes-cadres de français a augmenté, de sorte qu'une majorité des écoliers anglophones ont désormais l'occasion d'étudier l'autre langue officielle avant la fin de leur cours élémentaire.

L'histoire de l'apprentissage du français langue seconde et celle de la Canadian Parents for French sont étroitement liées. Tout a commencé en 1977 par

Le Commissaire a déclaré que les années 90 seront une période de confiance et de progrès soutenus. « Malgré certains reculs, des gains importants et durables ont été obtenus en faveur de l'égalité de nos deux communautés de langue officielle. C'est ce qu'on peut constater dans de nombreuses institutions fédérales, ainsi qu'aux chapitres des services aux minorités et de l'accès à un enseignement de qualité dans la langue seconde. Ainsi, les Canadiens peuvent travailler ensemble, mettre l'accent sur les valeurs qu'ils partagent et participer à l'édification de notre pays.

« Non seulement la jeune génération de Canadiens est la plus

bilingue de notre histoire, a fait remarquer le Commissaire, mais ses attitudes plus généreuses et plus ouvertes favoriseront une meilleure compréhension mutuelle. » Il a reconnu que, à la suite de l'échec de l'Accord du lac Meech, certains se sont réjouis à la perspective de voir enfin disparaître le français des boîtes de céréales, voire d'un Canada dont le Québec ne ferait plus partie, tandis que d'autres réclamaient ardemment une solution nette mais radicale : l'indépendance.

« N'empêche, de conclure le Commissaire, que je ne crois pas que la foi dans l'avenir de notre pays doive être une foi aveugle, car nous avons montré qu'il était possible d'établir la dualité linguistique du Canada sur des fondements solides. Je suis convaincu que les gens de bonne volonté tâcheront de renforcer ces fondements au cours des mois et des années à venir. »

Rassemblés pour célébrer le 25^e anniversaire de l'immersion française, les délégués à la conférence ont également discuté des grands enjeux de l'enseignement du français langue seconde dans les années 90. ■

(Traduit de l'anglais)



De gauche à droite : Pat Brehaut, présidente de la CPF-nationale, D'Iberville Fortier, Kathryn Manzer, ex-présidente de la CPF-nationale.

gné que leurs efforts en vue de promouvoir l'apprentissage du français langue seconde ont grandement contribué à améliorer le dialogue et la communication entre nos deux communautés de langue officielle.

Vingt-cinq ans après le premier programme pilote à l'école élémentaire Saint-Lambert de Montréal, le nombre d'inscrip-

le rassemblement de 30 parents lors d'une conférence organisée par le premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, pour discuter du français et des possibilités d'échanges. Aujourd'hui, la Canadian Parents for French compte au-delà de 18 000 membres actifs dans toutes les provinces et dans les deux territoires du Canada.

Kaput, caput et capot

Dans le *Globe and Mail* de Toronto (16 octobre 1990), on lit sous la plume de Ray Conlogue que « les médias, sur un ton de mélodrame, persistent à nous dire que le Canada en tant que nation est "kaput" (foutu). »

Or, *The Atlantic* (septembre 1990) nous apprend que *kaput*, au sens de brisé, ruiné, détruit, a été emprunté à l'allemand par l'anglais dans les années 1890. Mais l'allemand l'avait lui-même puisé au français pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648). L'expression française *faire capot* (être défait) a été rendue en allemand par *caput machen*, qui deviendra plus tard *kaputt*. En français, l'expression *faire capot* appartient également à un jeu de cartes, le piquet, et signifie « ne pas faire une levée ». Le terme anglais *capot* provient directement du français et date de l'époque où le jeu a été introduit en Angleterre.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article « Une région... particulière » du n° 32 de *Langue et Société*, sous la rubrique de l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO), à la p. 30. Madame Aline Chailfoux est en fait l'agente de développement de l'association. La présidente du conseil régional d'Ottawa-Carleton est M^{me} Marielle Beaulieu.

Revue de presse

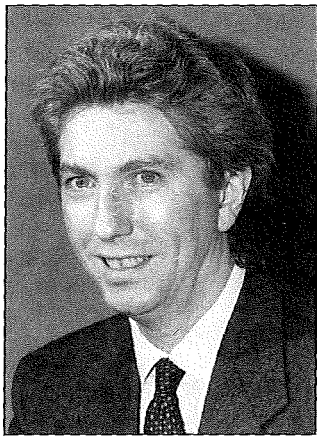
Éditoriaux du Québec

Tom Sloan

Essentiellement, seuls les éditorialistes québécois continuent toujours, après l'échec du lac Meech, de traiter des questions linguistiques.

Au moment où l'échec du lac Meech s'enracinait dans la psyché canadienne l'été et

l'automne derniers, tout se passait comme si bon nombre de commentateurs avaient décidé de prendre de longues vacances des questions linguistiques et constitutionnelles. Dans huit provinces, les canons des éditorialistes se sont tus et, mise à part une salve occasionnelle



Gilles Duceppe

venant de Toronto, pratiquement seuls les éditorialistes du Québec continuent d'alimenter régulièrement la chronique. Ils ont ainsi surtout traité d'événements québécois — de la victoire du Bloc québécois, le parti souverainiste, à une élection partielle fédérale tenue à Montréal, en août, et de la création de la commission constitutionnelle québécoise, en septembre. Le désaccord naissant au sujet des nouveaux

pouvoirs de la province en matière d'immigration a également défrayé la chronique.

Le Bloc québécois

Les journaux francophones du Québec ont interprété l'écrasante victoire de Gilles Duceppe, candidat du Bloc québécois, dans la circonscription de Laurier — Sainte-Marie comme une giflette pour à peu près tout le monde : les trois partis fédéraux, le Canada anglais et toute la notion de fédéralisme telle qu'on l'a appliquée jusqu'à maintenant.

Dans *La Presse*, l'éditorialiste Pierre Gravel a qualifié cette victoire de « message clair au Canada anglais. » L'élection constitue « un rejet catégorique du Canada actuel » et témoigne d'« une adhésion enthousiaste à une nouvelle vision, encore confuse mais essentiellement québécoise, de l'avenir. » D'après M. Gravel, les « électeurs de Laurier — Sainte-Marie ont écrit le dernier chapitre de la pénible histoire du lac Meech. [...] Ils ont apporté un démenti cinglant à tous ceux qui, au Canada anglais, faisaient le pari que la frustration et la colère engendrées par l'échec de Meech s'estomperaient rapidement. Ils ont non seulement profité de la première occasion pour exprimer leur mécontentement, mais encore ont-ils donné au tout nouveau Bloc québécois la légitimité qui lui manquait en lui fournissant un premier député élu sous cette étiquette. La victoire... constitue égale-

ment une fin de non-recevoir à toute nouvelle tentative de réforme constitutionnelle dans le cadre canadien actuel. » Les résultats représentent, de poursuivre M. Gravel, non pas « le triomphe d'une idée précise », mais bien les indices « d'un sentiment populaire profond [...] un avertissement à tous ceux qui seraient tentés de fausser, pour le profit politique immédiat, le sens de la réflexion qui s'amorce dans ce Québec qui se met en marche. »

Martine Corriveau, du quotidien *Le Soleil* de Québec, considère que « la victoire d'un candidat qui n'appartient même pas à un parti politique » constitue un événement historique. L'« avenir dira quel cas l'autre Canada fera du message de l'écœurement québécois. Chose certaine [...] de plus en plus de Québécois misent sur l'avenir et entendent veiller eux-mêmes à leurs intérêts. »

« Les dés sont jetés », écrit Lise Bissonnette, directrice du quotidien *Le Devoir*. Elle concède que cette circonscription traditionnellement nationaliste n'est pas représentative du Québec, mais « les résultats confirment la foulée où s'engage le Québec, tandis que les grands partis fédéraux s'entêtent à patauger dans le statu quo. » Le grand perdant, constate M^{me} Bissonnette, est le chef libéral Jean Chrétien, qui a perdu sur tous les tableaux : « celui de son option constitutionnelle, et celui, aussi impor-

tant, du style de leadership qu'il croyait pouvoir imposer. Le Canada anglais, et notamment les libéraux aveuglés qui l'ont couronné en juin à Calgary, ne peuvent plus ignorer la résistance que M. Chrétien rencontrera au Québec s'il cherche à vendre le Canada comme une paire de pantoufles auxquelles les Québécois reviendront, pépères et frileux, après avoir joué avec l'idée de séparation. »

Pour sa part, Jeffrey Simpson, chroniqueur du *Globe and Mail*, pense que les conservateurs s'en sont encore plus mal tirés que les libéraux. « Les conservateurs ont obtenu un misérable 4 p. 100 du vote et ont connu l'humiliation de finir quatrièmes. [...] Donc, si les résultats sont décourageants pour les libéraux, ils sont totalement désespérants pour les conservateurs. »

Tel est aussi l'avis de la *Gazette de Montréal*. Les libéraux et leur chef doivent voir les choses en face. « Mais les temps seront encore plus durs pour les députés conservateurs du Québec, qui regarderont les résultats de cette semaine et se demanderont s'ils pourront survivre à des élections générales. » Pour Gretta Chambers, chroniqueuse à la *Gazette*, « les conservateurs semblent avoir perdu leur assise nationaliste et n'ont rien trouvé pour la remplacer. » C'est cependant le message constitutionnel qui s'avère le plus clair. « Les temps ont changé et la Confédération aussi. »

L'avenir au Parlement du Bloc québécois après sa victoire reste cependant un point d'interrogation. Pour Jean Vigneault, de *La Tribune* de Sherbrooke, cet avenir n'est guère clair. « Mais n'est-ce pas irréaliste de croire qu'un groupe de sept députés qui ne détient pas la balance du pouvoir et qui n'a pas obtenu un mandat officiel de l'électorat... exercera une véritable influence [...]. Si la souveraineté du Québec se réalise un jour, c'est à Québec qu'elle se fera. »

À ce sujet, une voix très négative s'élève, celle de Jean Paré, rédacteur en chef de la revue *L'Actualité*. Signalant qu'une tentative analogue avait échoué dans les années 30, M. Paré prévoit le même résultat pour le Bloc québécois. « La démarche, en effet, soulève toutes sortes de contradictions. Un parti fédéral peut-il être antifédéraliste ? Peut-on faire du souverainisme dans un parlement fédéral ? Sa participation à ce parlement ne contredit-elle pas le principe de Lucien Bouchard de négocier d'État à État, de nation à nation ? [...] L'intérêt du Québec, tant qu'il est dans le Canada, c'est que le Canada fonctionne, et surtout pas tout seul. [...] Si les Québécois ne participent massivement ni à un parti ni à l'autre, le Québec est, sur le plan fédéral, hors jeu. »

La commission constitutionnelle

Après des mois de négociations entre les partis politiques provinciaux, l'Assemblée nationale du Québec créait en septembre une commission de 35 membres chargée d'examiner les options qui s'ouvrent à la province dans ses relations constitutionnelles avec le reste du Canada. Plus tôt, en août, le premier ministre Robert Bourassa soulevait la controverse en nommant deux coprésidents, en l'occurrence Michel Bélanger, président de la Banque nationale du Canada, et Jean Campeau, président de



Robert Bourassa

la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les deux hommes étaient largement considérés comme les choix personnels, respectivement, du premier ministre Bourassa et du chef du Parti québécois Jacques Parizeau.

Les éditorialistes des trois principaux quotidiens de Montréal ont de sérieuses réserves sur cette façon de faire.

Dans *Le Devoir*, Lise Bissonnette estime que « ce compromis boiteux entre esprits fatigués sape... l'élan initial. »

Alain Dubuc, de *La Presse*, signale que la commission a une double mission : celle de préserver la « sainte alliance » des deux grands partis et celle de donner au gouvernement libéral une position constitutionnelle qui lui soit propre. « Le principe de la coprésidence compromet ces deux objectifs. » Compte tenu des positions de départ divergentes des deux hommes, la démarche risque d'aboutir à deux rapports différents et contradictoires. « On risque ainsi de reproduire les clivages classiques qui divisent la vie politique au Québec : souverainisme contre fédéralisme renouvelé. Voilà pour le consensus. »

Dans un éditorial intitulé « Deux têtes valent mieux qu'une », la *Gazette* reconnaît que les deux hommes possèdent « une solide expérience, une grande intelligence et un esprit indépendant ». Quoi qu'il en soit, « [...] quand ils mèneront



Lise Bissonnette

la commission aux quatre coins de la province [...], M. Bélanger sera perçu comme le fédéraliste de service, et M. Campeau, le souverainiste de service. » La capacité de la commission à produire des conclusions crédibles sera ainsi gravement compromise, de conclure le journal.

Au-delà de la question du leadership, la composition de la commission soulève un certain scepticisme.

Lise Bissonnette parle d'un « scandaleux déséquilibre », l'organisme étant largement constitué de gens d'affaires et de politiciens, ce qui exclut presque totalement le milieu des affaires sociales, la communauté culturelle de même que les universitaires. En général, M^{me} Bissonnette n'est pas très optimiste quant à l'issue des travaux de la commission. « Avec autant de mains sur le volant, et un virage en épingle à travers les bornes bétonnées des options de chacun, la panne menace. »

La *Gazette* a aussi vertement critiqué la composition de la commission, déplorant particulièrement l'absence des communautés anglophone et autochtone sur la liste des groupes qui, de l'avis de l'Assemblée nationale, devaient être représentés. « Voilà un groupe bien étrange pour une tâche aussi importante, a conclu *The Gazette*. »

Pierre Vennat, de *La Presse*, se montre cependant plus positif. En créant la commission,

« l'Assemblée nationale vivait un de ses grands moments, ne serait-ce que parce qu'on a clairement indiqué, même du côté gouvernemental, que le fédéralisme actuel a fait son temps. » Par-dessus tout, il dit espérer que les travaux de la commission permettront au gouvernement de préciser sa position. « Ce qui compte, c'est que les libéraux de Robert Bourassa proposent au peuple une option claire et que le peuple puisse ensuite faire un choix entre celle-ci et la souveraineté-association de Jacques Parizeau. »

Marcel Adam, chroniqueur-éditorialiste de *La Presse*, a, pour sa part, une vision moins optimiste de la chose. La taille et la diversité idéologique de la commission, soutient-il, rendront quasi impossible tout consensus. Il aurait mieux valu confier la tâche à « une commission d'enquête classique ». « Il me semble [...] qu'une commission plus légère, plus souple et aussi plus neutre dans sa composition [...] aurait tiré un meilleur parti de la contribution des divers groupes sociaux à ses travaux. Et certainement mieux réussi à dégager un consensus. »

L'immigration

Au moment où la commission commençait ses travaux, Ottawa et Québec avaient une nouvelle passe d'armes, le premier ministre Bourassa accusant le gouvernement fédéral de différer l'application d'une entente accordant davantage de pouvoirs au Québec en matière d'immigration.

L'éditorialiste Pierre Gravel soutient sans réserve M. Bourassa dans *La Presse*. « Ottawa est en voie de réussir ce que René Lévesque n'est jamais parvenu à faire : dissiper les dernières illusions de Robert Bourassa sur le fédéralisme canadien actuel et le convaincre que les relations du Québec avec les autres provinces se détériorent inexorablement plutôt que de s'améliorer. » Ottawa, écrit M. Gravel, en

« cédant clairement à la « mauvaise humeur » des provinces anglophones, montre aux Québécois que le fédéralisme, tel qu'appliqué, « conduit inéluctablement à l'isolement du Québec face au reste du Canada. »

The Gazette, il fallait s'y attendre, voit les choses d'un autre œil. « L'impatience ne lui sied pas, écrit l'éditorialiste au sujet de Bourassa. Pourquoi Ottawa s'empresserait-il d'appliquer un accord qui risque de nuire à ses relations avec les autres provinces ? De plus, une entente Ottawa-Québec sur l'immigration, au demeurant tout à fait convenable,

fonctionne bien depuis 1978. » Et le journal se demande pourquoi le Premier ministre en fait-il tout un plat alors que les relations entre les deux gouvernements sont harmonieuses. « Le Premier ministre ne s'abaisse sûrement pas à blâmer Ottawa sans motif, juste pour plaire aux nationalistes. »

Bissonnette et Orr

Un quotidien de Montréal et ses orientations ont brièvement retenu l'attention du *Globe and Mail* de Toronto. Tout a commencé quand Royal Orr, ancien président d'Alliance Québec et aujourd'hui animateur d'une

émission-causerie à Montréal, a publié un article dans le *Globe* accusant la nouvelle directrice du *Devoir* Lise Bissonnette d'avoir abandonné les principes d'Henri Bourassa, fondateur du journal. M. Orr accuse M^{me} Bissonnette d'entraîner le journal sur la voie du nationalisme étroit, au point de délaisser les minorités francophones hors du Québec. « Dans sa coquille, *Le Devoir* ne défend plus le Canada français. »

Lise Bissonnette livrera une réplique acérée cinq jours plus tard, rejetant totalement l'accusation de nationalisme étroit. « Je n'ai pas de vues simplistes

sur l'avenir du Québec et du Canada » affirmera-t-elle, ajoutant que *Le Devoir* préconise la « plus grande souveraineté possible pour le Québec, avec une entente organique avec le reste du Canada. » Elle rejettera aussi l'assertion de M. Orr concernant son attitude envers les communautés francophones hors Québec : « Tant que je serai directrice du *Devoir*, et même s'il me faut concilier cet engagement avec mes opinions constitutionnelles, le journal restera un fidèle allié des francophones des autres provinces ». ■

(Traduit de l'anglais)

Des logiciels bilingues d'ici janvier 1991 ?

Le 15 juillet, le *Vancouver Sun* publiait un reportage qui allait bientôt faire les manchettes à Toronto et à Ottawa. « Les producteurs de logiciels de la Colombie-Britannique ont décelé un « cheval de Troie » dans la *Loi sur les langues officielles* du Canada », rapportait Ken Bell, rédacteur des pages d'affaires du *Sun*. D'apparence anodine, le « cheval de Troie » en jargon informatique est un programme dont l'action destructrice se déclenche à un moment fixé à l'avance.

C'est ainsi que l'échéance du 1^{er} janvier 1991 s'est soudainement dressée devant les producteurs de logiciels de cette province. À compter de cette date, la Loi exige en effet que « les systèmes informatiques d'usage courant et généralisé, et acquis ou produits par [les institutions fédérales]... puissent être utilisés dans l'une ou l'autre des langues officielles ».

Cette exigence s'applique principalement aux nouveaux systèmes destinés à un usage courant et généralisé dans des régions où le français et l'anglais sont couramment utilisés en milieu de travail, c'est-à-dire dans la capitale nationale ainsi que dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario.

La conclusion du reportage était qu'une telle disposition « avantagerait les grands producteurs de logiciels des États-Unis. Plus habitués à vendre leurs logiciels en Europe, ils en produisent des éditions de langue française à l'intention du marché français. » Les petites sociétés d'informatique de la Colombie-Britannique interviewées ont indiqué qu'il leur serait impossible de mettre au point des éditions bilingues pour la date cible.

Le Conseil du Trésor, l'organisme fédéral responsable de l'application de la Loi, avait distribué le 30 décembre 1988 une circulaire énonçant des objectifs en vue de la bilinguisation progressive des systèmes de micro-informatique. Ces lignes directrices étaient le fruit de vastes consultations menées par le Conseil auprès des associations et des porte-parole de l'industrie.

Une longue interview du réseau anglais de Radio-Canada avec un représentant du Conseil du Trésor a toutefois permis d'apaiser les esprits. À l'article du *Sun* qui donnait à entendre que le Conseil se dérobaît, celui-ci a répliqué que l'organisme fédéral était en train d'examiner l'incidence de l'échéance du 1^{er} janvier 1991 sur l'industrie canadienne de l'informatique. Il a néanmoins tenu à signaler que le Conseil n'a nullement l'intention de reporter la date d'entrée en vigueur des exigences en matière de logiciels bilingues.

Selon un reportage sur la bureautique paru le 23 octobre dans le *Globe and Mail*, conscients des exigences fédérales, les fournisseurs de matériel et de logiciels « se démènent pour mettre sur le marché une édition française de leurs produits ». Digital Equipment of Canada, une entreprise établie à Kanata, en Ontario, aurait, toujours selon ce reportage, traduit ses logiciels, son matériel et sa documentation. Les contrats avec le gouvernement fédéral comptent pour 45 p. 100 du chiffre d'affaires de la compagnie Digital au Canada. D'après SDM Inc., une organisation montréalaise qui répertorie tous les logiciels distribués au Québec, environ 3 260 applications sont actuellement disponibles en français.

La mission internationale des ombudsmans canadiens

John Newlove

Instituée en Suède au début du siècle dernier, vers 1810, la fonction d'ombudsman ou de protecteur du citoyen est aujourd'hui largement reconnue comme un excellent mécanisme de protection et de promotion des droits de la personne. À ce titre, elle a été adoptée sous diverses formes par une quarantaine de pays du monde.

Neuf des provinces canadiennes se sont dotées d'un protecteur du citoyen responsable devant leur assemblée législative; le gouvernement fédéral compte pour sa part quatre ombudsmans spécialisés dans les domaines des langues officielles, des tribunaux correctionnels, de l'accès à l'information et du droit à la vie privée. Ajoutons à cette liste les commissaires assignés à la défense des droits de la personne, soit un au fédéral, dix pour chacune des provinces et un pour les territoires.

En 1978, un colloque des Nations unies, qui portait sur les organismes de protection des droits de la personne, recommandait aux pays membres de se pourvoir d'un protecteur du citoyen. C'est à cette occasion que fut créé l'Institut international de l'ombudsman dont le siège social est établi à Edmonton, à l'Université d'Alberta, et dont les membres proviennent de tous les continents. L'un des principaux objectifs de l'institut est de promouvoir la fonction de protecteur du citoyen à travers le monde.

La Conférence internationale de l'Ombudsman, tenue à Canberra en 1988, notait à ce propos l'absence de représentants de l'Afrique francophone et de l'Amérique latine. De même,

compte tenu des circonstances, aucune délégation de l'Europe de l'Est n'assistait à la rencontre.

Bien que 1988 ait marqué le 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la situation d'ensemble des droits de la personne n'avait alors rien de réjouissant. À l'évidence, beaucoup restait à faire — et le reste toujours — pour améliorer la situation dans un grand nombre de pays. À cet égard, la médiation d'un protecteur du citoyen peut se révéler très utile.

C'est dans cet esprit que le Commissaire aux langues officielles, lui-même ombudsman en la matière, présentait un énoncé de principe à ses collègues du Congrès des ombudsmans canadiens, tenu à Québec en 1989. Monsieur D'Iberville Fortier proposait ainsi de faire profiter de l'expertise canadienne



Stephen Owen

les pays intéressés d'Afrique francophone et d'Amérique latine, deux régions du globe particulièrement mal desservies au chapitre de la protection du citoyen.

Pourquoi le Canada jouerait-il un tel rôle? En raison de son ferme engagement envers les droits de la personne, de son expérience de l'institution démocratique de l'ombudsman, de sa particularité d'offrir ce service dans deux des principales langues du monde, soit le français et l'anglais et, enfin, parce qu'il accueille le siège social de l'institut. La proposition du Commissaire a reçu l'assentiment général des ombudsmans fédéraux et provinciaux.

Après avoir consulté à plusieurs reprises M. Stephen Owen, protecteur du citoyen de la Colombie-Britannique et président de l'Institut international de l'ombudsman, le Commissariat a élaboré une proposition plus détaillée. Monsieur Ed Broadbent, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, a également apporté sa contribution.

Dans son énoncé de principe, le Commissariat a donné un exposé complet sur la raison d'être de la proposition, a suggéré de confier l'exécution de la proposition à l'institut et de demander l'appui financier d'organismes canadiens, puis des organismes partageant son point de vue, afin de :

- rédiger un document décrivant le rôle de l'ombudsman, qui serait distribué aux intéressés dans diverses régions où cette institution n'est pas encore implantée;
- élaborer de concert avec les responsables locaux,

des mesures incitatives appropriées selon la région et établir des contacts avec les pays susceptibles de collaborer au projet dans certaines régions; et

- organiser des colloques régionaux qui réuniraient des représentants des pays cibles et des personnes-ressources des pays dotés d'ombudsmans dans le but d'évaluer la possibilité d'adapter l'institution aux circonstances particulières de chaque pays.

La proposition a fait l'objet d'une large diffusion et a soulevé de nombreux commentaires. On a estimé qu'elle cadrerait avec les objectifs généraux de la politique étrangère du Canada, et notamment à sa politique d'aide en matière de droits de la personne. Stephen Owen, qui avait déjà présenté la proposition au conseil d'administration de l'institut, a souligné que celle-ci avait été très favorablement accueillie. Les Nations unies, rappelons-le, ont accordé une grande importance au rôle d'ombudsman dans la défense des droits de la personne au cours des derniers dix ou onze ans.

Plus que jamais, le besoin d'organismes voués à la défense des droits de la personne se fait sentir de par le monde, et nul doute que leur nécessité sera encore accrue dans les années 90.

Comme le déclarait M. Fortier, en septembre dernier, dans son allocution devant le Congrès national des ombudsmans tenu à Halifax : « L'institution de l'ombudsman, qui a si bien servi les citoyens de la Scandinavie et d'autres pays occidentaux dans leurs rapports avec l'État, ne serait-elle pas tout aussi utile dans les pays d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'Afrique ?

Le Canada, qui a fait preuve d'un leadership exemplaire dans la défense des droits de la personne tant au niveau national que sur le scène internationale, ne devrait-il pas favoriser activement le rayonnement du concept d'ombudsman dans le monde ? »

Présentée conjointement par MM. Fortier et Owen, la proposition a été approuvée par tous les participants, lesquels ont adopté à l'unanimité la résolution suivante : « Le congrès national des ombudsmans de 1990 appuie les efforts de l'Institut international de l'ombudsman situé à Edmonton (Alberta), Canada, en vue de promouvoir et créer l'institution de l'ombudsman dans les régions et pays du monde où elle est absente ou peu développée, et d'obtenir les ressources humaines et financières à cette fin. »

Il reste à souhaiter que cet appui permette à l'institut de mener à terme son projet dans un avenir rapproché. ■

(Traduit de l'anglais)

Une question de vitesse

« En général, les francophones parlent effectivement le français plus vite que les anglophones ne parlent l'anglais », rapporte A. Trevor Hodge dans le *Globe and Mail* de Toronto (11 octobre 1990).

« Cela signifie que lorsqu'un anglophone maîtrisant parfaitement le français s'exprime dans cette langue devant un francophone, celui-ci attribuera à tort la lenteur relative de son débit à l'ignorance ou à une connaissance imparfaite de la langue. Il serait intéressant de savoir combien de fonctionnaires ont échoué à des cours de langue simplement parce que l'examineur francophone ne se rendait pas compte qu'ils s'expriment de la même façon en anglais ? »

À partir des plaintes du public

Trois rapports spéciaux du Commissaire au Conseil du Trésor

Colette Duhaime*

Si l'instruction des plaintes, sur une base individuelle, a toujours constitué au fil des ans une méthode efficace de corriger plusieurs lacunes du programme des langues officielles, le regroupement de plaintes sur une base thématique, approche relativement récente du Commissariat, devrait contribuer à remédier à certaines causes systémiques reliées à l'insuffisance des politiques en vigueur.

Afin de signaler certaines des lacunes structurelles du programme, le Commissariat vient d'ailleurs de publier trois rapports, reposant essentiellement sur des regroupements de plaintes, qu'il a fait tenir au président du Conseil du Trésor. En voici les grandes lignes.

L'utilisation des médias

Le plus important de ces rapports est sans aucun doute celui traitant de la faible utilisation des médias des communautés minoritaires de langue officielle par les ministères, les sociétés et les organismes fédéraux, problème qui perdure depuis plus d'une décennie. Ces médias occupent une place primordiale dans l'information et la vie de ces communautés.

On sait d'ailleurs que, pour la première fois de son histoire, le Commissaire a décidé de soumettre à la Cour fédérale, avec le consentement de plaignants,

*Colette Duhaime est journaliste-pigiste.

un recours judiciaire contre la société Air Canada qui, au cours de l'année 1989, a fait l'objet de 165 plaintes, soit 24,2 p. 100 des plaintes déposées relativement à l'utilisation des médias de la minorité de langue officielle par les institutions fédérales.

C'est donc au chapitre de la presse minoritaire que l'on a connu la plus forte hausse du nombre de plaintes puisque celles-ci représentaient 18,5 p. 100 des dossiers traités en 1989 comparativement à 10 p. 100 en 1988.

De 1986 à 1987, la proportion des plaintes concernant la presse minoritaire avait presque doublé passant de 237 plaintes à 383. Cette augmentation indiquait déjà qu'aucune amélioration ne serait enregistrée si le Conseil du Trésor ne clarifiait pas ses politiques et, surtout, s'il ne mettait pas de l'avant des contrôles efficaces afin de s'assurer que la Loi était respectée.

Depuis, les années ont passé et, loin de s'améliorer, la situation n'a fait que s'aggraver. En effet, entre le 1^{er} janvier et le 18 septembre 1990, 315 plaintes ont été déposées auprès du Commissariat.

Cette situation est attribuable à l'absence de politiques, de règlements et de mécanismes de contrôle gouvernementaux, associée à la difficulté qu'éprouvent certaines institutions à respecter des obligations encore mal connues.

En effet, même si la Loi est explicite en ce qui concerne l'utilisation des médias pour

diffuser avis et annonces ou pour communiquer efficacement avec le public dans les deux langues officielles, il appert que de nombreuses instances gouvernementales méconnaissent encore leurs obligations.

Dans un rapport présenté en juillet 1990, le Commissariat énonce donc des recommandations claires au Conseil du Trésor afin de rétablir la situation. Entre autres, le Commissaire demande que le Conseil du Trésor fasse connaître et mette en œuvre, d'ici le 31 décembre 1990, une politique et des lignes directrices s'adressant à toutes les institutions fédérales et portant sur l'application des articles 11 et 30 de la *Loi sur les langues officielles* pour, notamment, annoncer et promouvoir les services fédéraux.

Dans un deuxième temps, le Commissariat demande au Conseil du Trésor de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi afin de s'assurer que toutes les institutions fédérales respectent cette politique.

L'offre active

Depuis toujours, le Commissaire aux langues officielles soutient que les institutions fédérales doivent activement informer le public de son droit de choisir la langue officielle dans laquelle il reçoit des services.

Entre 1977 et 1982, les politiques du gouvernement concernant « l'offre active » de services dans les deux langues se sont graduellement renforcées.

En 1988, les principaux éléments d'une directive établie en 1982 par le Conseil du Trésor étaient incorporés dans la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Malheureusement, même si la notion d'offre active fait maintenant partie intégrante de la Loi, les anciennes politiques et directives gouvernementales n'ont pas encore été révisées pour tenir compte de façon adéquate de l'offre active

enquêteurs ont rencontrés dans le cadre de cette étude utilisaient rarement une formule de salutation bilingue et certains décourageaient même résolument les demandes de services dans la langue officielle minoritaire. En ce qui a trait aux communications téléphoniques, les réponses ont été bilingues dans 60 p. 100 des cas, ce qui indique que la situation laisse là aussi encore à désirer.

l'aspect linguistique des services fédéraux. Enfin, les bureaux fédéraux devraient utiliser les mesures appropriées pour faire connaître la disponibilité des services bilingues.

Exigences linguistiques

L'article 91 de la *Loi sur les langues officielles* constitue une nouvelle disposition par rapport à l'ancienne Loi de 1969. Il stipule que les obligations reliées à la langue de service et à la langue de travail « n'autorisent la prise en compte des exigences relatives aux langues officielles, lors de la dotation du personnel, que si elle s'impose objectivement pour l'exercice des fonctions en cause ». Il constitue donc une importante mesure visant à protéger les employés de l'État des deux majorités linguistiques en particulier contre toute forme de discrimination linguistique sur le plan de l'emploi et des chances d'avancement. Ceci, tout en reconnaissant au public

le droit de se faire servir dans la langue officielle de son choix.

Par cette inclusion, le législateur voulait rappeler aux institutions fédérales une obligation inhérente au modèle canadien d'aménagement linguistique fondé sur la désignation linguistique des postes.

Entre la promulgation de la *Loi sur les langues officielles*, le 15 septembre 1988 et le 25 mai 1990, le Commissariat a reçu 176 plaintes signalant une violation possible de cet article.

Alors que 59 p. 100 des plaignants alléguaient une violation de la Loi quant à la désignation linguistique attribuée à un poste, 21 p. 100 d'entre eux remettaient en cause le niveau de bilinguisme exigé. Les autres, c'est-à-dire 20 p. 100 des plaignants s'interrogeaient sur le caractère impératif d'une nomination dans un poste bilingue par opposition aux autres cas

de dotation où les candidats choisis ont jusqu'à deux ans pour atteindre la norme de bilinguisme requise. Un seul plaignant a par ailleurs contesté la validité de son test linguistique.

La plupart des enquêtes, fort délicates en raison de leur incidence sur le plaignant et des répercussions éventuelles sur son milieu de travail, notamment sur ses possibilités de carrière, ont permis de déterminer la source des problèmes.

Souignons, entre autres, l'ignorance des dispositions de la Loi, l'absence de règles précises, la complexité des systèmes de classification et de dotation des postes bilingues, l'utilisation des solutions les moins contraignantes, des politiques désuètes et la méconnaissance des besoins de la clientèle.

Dans son *Rapport annuel 1988*, repris également dans celui de 1989, le Commissaire avait souligné l'impérieuse nécessité de formuler des directives précises dans certains domaines clés de la Loi, et l'étude effectuée en juillet 1990 vient encore une fois confirmer la pertinence des recommandations qui y étaient énoncées.

Le Commissaire a donc demandé au Conseil du Trésor d'établir, avant la fin du mois de décembre 1990, des critères objectifs visant à clarifier les dispositions de l'article 91 à la lumière des autres dispositions de la *Loi sur les langues officielles*.

Il a de plus demandé d'informer le personnel des institutions de la portée et de l'étendue de cet article ainsi que des critères objectifs qui doivent être observés au moment de la dotation du personnel.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Commissaire recommande enfin au Conseil du Trésor de mettre en place des mesures sélectives de contrôle qui permettraient une gestion plus efficace de cette disposition de la Loi. ■



Air Canada : 165 plaintes.

en personne : dimension fondamentale du service au public.

Un an après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, le Commissariat a donc décidé d'entreprendre une étude afin d'évaluer dans quelle mesure cette exigence législative était respectée par les institutions fédérales. Au total, 381 contrôles ont été réalisés, sur divers aspects de l'offre active des services bilingues, dont des demandes de service au téléphone et des visites sur les lieux afin de vérifier le service au comptoir, l'affichage et la documentation.

Si cette enquête a permis de constater qu'il existe un degré de conformité élevé à l'égard des aspects visuels de l'offre active des services bilingues, il n'en va pas de même au chapitre de l'offre active de services en personne. En effet, les employés fédéraux que les

Malheureusement, il a fallu se rendre à l'évidence que le public doit encore, trop fréquemment, insister pour se faire servir dans la langue de son choix. Il ne faut donc pas s'étonner si le Commissariat continue de recevoir un nombre important de plaintes à ce sujet. Ainsi, au cours de la première année d'application de la Loi seulement, le Commissariat a retenu 414 plaintes devant faire l'objet de contrôles ponctuels.

En plus de renseigner les employés sur leur responsabilité d'offrir au public le choix de la langue de service, le Commissariat croit que le Conseil du Trésor devrait compiler et distribuer un répertoire des moyens visuels permettant d'assurer l'offre active des services bilingues. De plus, le Conseil devrait, selon le Commissariat, évaluer la satisfaction du public en regard de

Les élections ontariennes et les droits linguistiques : le grand silence

Peter Cowan*

Tandis que les politiciens se disputaient la victoire électorale, la force de frappe des adversaires des droits linguistiques des francophones semblait presque nulle.

Bien que la langue ait joué un rôle dans le renversement électoral du 6 septembre en Ontario, elle n'a pas contribué de façon significative à la défaite du gouvernement libéral de l'ex-premier ministre David Peterson.

Après la tempête causée l'an dernier par la loi 8, qui offre aux francophones de l'Ontario des services dans leur langue là où le nombre le justifie, on aurait pu croire que les adversaires des droits linguistiques des francophones allaient constituer un solide bloc politique. Mais l'empressement des municipalités à se proclamer unilingues, à la suite de Sault-Sainte-Marie, semble bien avoir été soulevé par une vague de contestation aussi vite répandue qu'apparue.

Pourtant, la question linguistique a bel et bien surgi au cours de cette campagne estivale que les libéraux envisageaient comme une simple formalité, mais qui a tourné au désastre.

Ainsi, pour l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), les droits linguistiques des francophones représentaient évidemment un enjeu important.

De même, ils ont mobilisé un irréductible noyau de bruyants extrémistes opposés aux droits linguistiques de la minorité

francophone, regroupés notamment au sein de la Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC). De toute évidence, c'était le populiste Confederation of Regions (CoR) qui devait attirer de tels votes. Mais à quelques exceptions près, et même dans les circonscriptions où la question de la langue avait soulevé les passions, le CoR n'a généralement pu récolter mieux qu'une piètre troisième place.

Une question à éviter

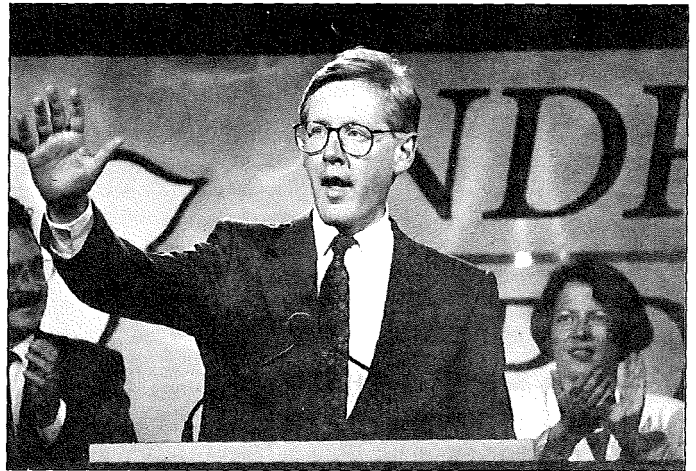
À la fin de l'été, les politiciens affirmaient que le débat linguistique ne faisait pas partie des enjeux électoraux.

Après la victoire des néo-démocrates de Bob Rae, les analystes ont cerné les principaux facteurs de la défaite libérale :

- L'opposition à l'Accord du lac Meech, auquel David Peterson était étroitement associé dans l'esprit des électeurs. Les citoyens de



David Peterson



Bob Rae

Photo : The Ottawa Citizen

l'Ontario ont apparemment oublié que Bob Rae soutenait également l'entente.

- La colère suscitée par la décision de l'ex-premier ministre de rechercher ce qu'il croyait être une victoire facile en déclenchant des élections inutiles en plein été, au milieu du mandat ferme accordé à son gouvernement en 1987.
- Un désenchantement général à l'endroit des politiciens.

Déterminés à maintenir fermée la boîte de Pandore des droits linguistiques, les politiciens eux-mêmes ont imposé une restriction supplémentaire au débat.

Dans la foulée des réactions provoquées d'un bout à l'autre du pays par les proclamations d'unilinguisme des municipalités et les images télévisées d'un homme piétinant le drapeau québécois, un sentiment de gêne s'est installé. Cette dernière scène fut souvent

diffusée au Québec dans l'émotion des premières réactions à la défaite de Meech, ce qui a contribué à mettre les adversaires du bilinguisme sur la défensive.

Circonlocutions

Au cours de la campagne, les politiciens locaux et les militants opposés aux droits francophones se sont évertués à expliquer qu'en réalité, ils n'étaient nullement « anti-français ».

Lors de la tournée du chef conservateur Mike Harris à Brockville, scène de l'incident du drapeau, le député de Leeds-Grenville à l'Assemblée législative de la province, Robert Runciman, a déclaré aux journalistes que même si la langue faisait l'objet d'un débat dans sa circonscription, la réputation faite à sa région n'était pas méritée. Selon M. Runciman, un seul citoyen local a participé à la manifestation, et le geste fatidique a été posé par un

*Établi à Ottawa, Peter Cowan est un spécialiste des médias qui, en tant que journaliste, observe l'évolution du bilinguisme depuis le début des années 60.

Montréalais. (Cette affirmation fut par la suite démentie lorsqu'un citoyen de Leeds-Grenville avoua, dans une entrevue accordée à Roy MacGregor du *Ottawa Citizen*, avoir piétiné le drapeau, tout en prétendant qu'on avait mal interprété son geste.)

Partout où la langue soulevait des questions, les chefs de parti ont marché sur des œufs.

David Peterson s'est rarement exprimé en français lors de ses tournées dans les régions à forte concentration francophone.

Le 9 août, à Warton, sur les rives de la baie Géorgienne, M. Peterson a réitéré son affirmation faite pour la première fois en 1987 que l'Ontario serait un jour officiellement bilingue, mais il a soutenu qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas constructif de poser un tel geste.

Il a reproché au Québec sa loi sur l'affichage unilingue et a laissé entendre que cette province s'était montrée intolérante à l'endroit de sa minorité anglophone. « Mais cela ne me permet pas de m'en prendre à quiconque. [...] Il faut beaucoup de générosité d'âme pour essayer de comprendre l'autre », a dit David Peterson.

Le leader du NPD, Bob Rae, s'est aussi exprimé avec prudence : le programme de ce parti appuie en effet l'instauration du bilinguisme en Ontario.

À Sudbury, Bob Rae a déclaré : « Je ne vois pas comment on peut gouverner cette province sans respecter les minorités. Nous ne pouvons ignorer les besoins d'un demi-million de citoyens de notre province, ni cette évidence de tous les jours que l'anglais constitue la langue de la majorité. Je crois que notre démarche est très équilibrée. »

Le leader conservateur, Mike Harris, a soutenu que l'Ontario doit être anglais, mais qu'il doit offrir des services en français là où le nombre le justifie. Le tout dans une formulation extrêmement prudente.

Les trois chefs connaissaient les résultats d'un sondage



Mike Harris Photo: The Ottawa Citizen

commandé par le *Toronto Star* et la station de télévision CFMT : une majorité d'électeurs ontariens s'opposent au bilinguisme officiel en Ontario. À la question qui leur était adressée à ce sujet, 57 p. 100 d'entre eux ont répondu « non », 38 p. 100 « oui », et 5 p. 100 n'avaient pas d'opinion.

Autres réactions

Mais le président de l'ACFO, Jean Tanguay, n'entendait pas laisser les politiciens s'en tirer ainsi. Le 31 août, il a procédé à l'évaluation publique des réponses des trois chefs à un questionnaire de l'ACFO portant sur la langue : David Peterson obtenait un B, Mike Harris un C et Bob Rae un A.

Jean Tanguay a reproché aux chefs leurs déclarations sur la question linguistique, empreintes selon lui de « beaucoup de prudence, beaucoup trop à notre avis ».

La presse franco-ontarienne, notamment le quotidien *Le Droit* de la région de Ottawa-Hull, a constamment mis l'accent sur la question.

Au Québec, la presse s'est en revanche peu exprimée sur le sujet; on estimait généralement que David Peterson, allié sûr du Québec, méritait d'être réélu.

Des questions sans importance ?

Parmi la population, la question de la langue n'a jamais soulevé de réel intérêt, sauf pour ceux

qu'elle concerne directement. À la fin du mois d'août, tous les candidats admettaient que ni la langue, ni l'unité nationale n'étaient des enjeux décisifs.

Carol-Ann Ross, candidate du CoR à Cornwall, a confié à un journaliste que l'échec du lac Meech avait apaisé beaucoup d'électeurs. « Les gens en sont très heureux », affirmait-elle.

Le dépouillement du scrutin a révélé que 70 p. 100 de l'électorat avait appuyé le NPD et les libéraux, soit deux partis favorables aux droits linguistiques. Les conservateurs, qui leur accordent un appui conditionnel,

ont récolté 23,5 p. 100 des suffrages; les autres partis et les indépendants totalisaient 6,6 p. 100. Quant au parti CoR, il a dû se contenter d'un maigre 2 p. 100.

C'est peut-être Bob Rae qui a le mieux résumé la situation lors d'une visite électorale à Ottawa, alors qu'il déclarait à Daniel Drolet, du *Ottawa Citizen* : « Je crois que beaucoup de gens souhaitent vraiment que la question soit résolue. Ils n'aiment pas assister aux incroyables passions et à la division que celle-ci engendre. » ■

(Traduit de l'anglais)

Le bilinguisme et les langues autochtones

« Les autres langues parlées au Canada, notamment les langues autochtones, ont leur place au sein de nos systèmes d'enseignement [...] » (Extrait de notre **Rapport annuel 1986**)

« La **Loi sur les langues officielles** des Territoires du Nord-Ouest fait du français et de l'anglais les langues officielles de la région et reconnaît en même temps sept langues autochtones officielles [...] Nous sommes tout à fait favorables à ce que l'on reconnaisse les droits linguistiques des peuples autochtones des Territoires ; toutefois, il importe également de reconnaître que la mise en œuvre de ces droits comporte des problèmes particuliers et complexes qui ne doivent pas constituer un obstacle à la réalisation — longtemps attendue — de la promesse d'offrir des services en français [...] » (Extrait de notre **Rapport annuel 1989**)

Parce que du beurre c'est du beurre...

Dans un article sur le marketing, la revue *L'Actualité* du 1^{er} octobre 1990 signalait que le bilinguisme est une contrainte importante pour les noms de marque. « Non seulement faut-il des noms passe-partout, écrit Michel Saint-Germain, mais on doit tenir compte des différences de perception. »

« Pour les produits alimentaires, en particulier, les habitudes et les attentes diffèrent d'une culture à l'autre : les francophones aiment un nom plus poétique, les anglophones un nom plus fonctionnel. »

À l'Ouest, rien de nouveau ?

Bien que les bureaux régionaux ainsi que les visites du Commissaire dans l'Ouest canadien aient contribué à améliorer la situation de la minorité de langue officielle, il reste encore beaucoup à faire.

Nulle part ailleurs au pays, les défis que doit relever la minorité francophone ne sont aussi complexes ni aussi pressants que dans l'Ouest.

La raison en est fort simple. Au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les francophones représentent un faible pourcentage de la population et sont dispersés sur une vaste étendue. Ils sont donc particulièrement vulnérables à l'assimilation. À l'heure actuelle, le pourcentage de francophones varie entre 1,4 p. 100 en Colombie-Britannique et 4,5 p. 100 au Manitoba. Rappelons qu'il y a un peu plus d'un siècle, les francophones comptaient pour près de 50 p. 100 de la population manitobaine. L'érosion constante de la population francophone de l'Ouest est un phénomène indéniable. Simple à diagnostiquer, le mal n'est pourtant pas facile à enrayer, d'autant plus que la volonté politique semble faire défaut à tous les échelons du gouvernement. Ainsi, l'enseignement dans la langue de la minorité laisse grandement à désirer, ce qui a pour conséquence d'accroître les difficultés de ceux qui luttent pour la survie du français.

Les solutions proposées par les trois derniers Commissaires aux langues officielles peuvent être réparties en quatre catégories relativement distinctes :

- intervenir directement auprès de divers paliers gouvernementaux ;

- accorder un appui tangible aux minorités ;
- sensibiliser la majorité au bien-fondé des revendications de la minorité ;
- mettre l'accent sur l'urgence d'appliquer toutes les mesures garantissant le droit des minorités à l'enseignement dans leur langue tel que le veut l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et promouvoir l'enseignement du français langue seconde à tous les niveaux.

Les poursuites judiciaires

Comme telles, les poursuites en justice ne sont utilisées que rarement et en dernier recours, mais elles se révèlent souvent efficaces. À titre d'exemple,

marque une importante victoire pour les minorités de toutes les provinces. Le bureau régional du Commissariat s'est d'ailleurs intéressé à l'affaire depuis les tout débuts.

Le Commissariat a également accordé son appui à la Commission des écoles francophones dans une affaire portée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. Dans sa décision rendue en 1988, la Cour reconnaît aux parents francophones des droits en matière de gestion et de contrôle de leurs établissements d'enseignement. Cette décision a incité la province à créer une composante francophone au sein du système scolaire, destinée à fournir aux parents les outils nécessaires

parents francophones d'exercer leurs droits en matière d'enseignement. La réaction a été d'autant plus vive que l'intégration d'une composante francophone au système d'éducation avait été approuvée à l'unanimité par tous les intéressés du secteur de l'enseignement, et sactionnée par le Cabinet.

Le commissaire D'Iberville Fortier a également réagi très vivement à l'affaire Léo Piquette — ce député francophone d'une circonscription albertaine qui s'est vu reprocher l'usage du français à l'Assemblée législative — survenue en 1987, ainsi qu'aux décisions prises en 1988 par les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan de révoquer certains droits accordés aux francophones en vertu d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada. Selon la décision de la plus haute instance du pays, ces droits auraient dû être officiellement reconnus il y a plus d'un siècle.

En règle générale, les échanges entre le Commissaire et les directeurs régionaux des ministères fédéraux sont harmonieux. En vertu de sa propre législation, le gouvernement fédéral est tenu de reconnaître les droits des minorités et d'offrir ses services dans les deux langues officielles. Il ne s'agit pas tant de persuader les autorités à assumer leurs responsabilités — quoiqu'à l'occasion, il puisse être opportun de le faire —, mais plutôt de les rappeler à l'ordre.

Par contre, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, il faut se faire plus persuasif. ➔



La Cour suprême du Canada.

citons l'affaire Mahé concernant les droits de la communauté franco-albertaine d'administrer et de diriger leurs établissements d'enseignement. Rendue le 15 mars 1990, la décision de la Cour suprême du Canada reconnaissant l'exercice de ces droits

au contrôle de leurs écoles. Au printemps 1990, le Commissaire est intervenu auprès du gouvernement de la Saskatchewan, aussi bien en privé qu'en public, afin qu'il réexamine sa décision de retarder l'adoption de la législation permettant aux

La *Charte canadienne des droits et libertés* se révèle un mécanisme des plus efficaces, tout comme l'est l'engagement constitutionnel du Manitoba de reconnaître un statut égalitaire aux deux langues officielles. En outre, le français et l'anglais bénéficient d'un statut juridique spécial au Yukon, au même titre que six langues autochtones déclarées langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Dans l'Ouest, les autorités provinciales et territoriales faisant partie du giron constitutionnel et, partant, reconnaissant la dualité linguistique, assument dans une large mesure leurs propres responsabilités en matière de langues officielles. En général, celles-ci se traduisent par des ententes avec le gouvernement fédéral visant plusieurs secteurs interdépendants dont l'éducation, la justice et la prestation des services provinciaux.

Les efforts concertés du Commissariat, du Secrétariat d'État et des communautés minoritaires ont porté leurs fruits. Une entente cadre intervenue entre le gouvernement fédéral et la Saskatchewan concernant l'éducation, le bilinguisme à l'Assemblée législative et devant les tribunaux et la prestation de certains services provinciaux dans les deux langues, ainsi que la signature d'un accord avec la collectivité fransaskoise, ont été fort bien accueillies par D'Iberville Fortier, qui souhaite voir ce modèle servir à d'autres provinces. D'ailleurs, des négociations sont présentement en cours entre les autorités provinciales, le Secrétariat d'État et les communautés francophones du Manitoba et de l'Alberta.

Suivant l'exemple de la Saskatchewan, la Colombie-Britannique a récemment amorcé un processus visant à définir un système qui permettrait aux parents francophones d'exercer un contrôle sur leurs établissements d'enseignement. Pour sa part, le Yukon a adopté une nouvelle législation en matière

d'éducation prévoyant dès 1992 la création d'un conseil scolaire francophone à l'échelle du territoire, qui assurerait aux parents francophones le droit d'administrer et de diriger leurs établissements d'enseignement.

La collaboration entre les trois échelons de gouvernement a joué un rôle de premier plan dans la fondation à Vancouver de la Maison de la francophonie, un centre culturel servant de lieu de rencontre à la plupart des organisations francophones et où se tiennent les activités sociales et culturelles les plus significatives de la communauté.

Moins fréquents, les contacts du Commissariat avec les autorités municipales n'en sont pas moins importants. Au cours des dernières années, le sport et les expositions ont été au cœur des discussions. Les rencontres avec les administrateurs des municipalités de Vancouver, de Calgary et de Saskatoon ont joué un rôle clé dans la prestation de services bilingues à l'EXPO 86 de Vancouver, aux Jeux d'hiver de 1988 à Calgary et aux Jeux du Canada de 1989. Les provinces et le gouvernement fédéral ont été étroitement associés au succès de l'entreprise, mais les suggestions concrètes que le Commissaire et ses représentants ont faites lors de leurs échanges avec les municipalités participantes ont largement contribué à la réussite linguistique de ces activités.

Par ailleurs, les échanges avec les administrations des grands centres urbains de l'Ouest ont également été fort utiles sur d'autres plans. En 1989 était ainsi fondé l'Association des municipalités bilingues du Manitoba. Le projet avait reçu l'appui enthousiaste du Commissariat dès sa conception il y a quelques années. Ainsi, Winnipeg s'est engagée dans un programme destiné à satisfaire aux exigences de sa législation sur la constitution en société et à élargir son éventail de services en français.

D'une importance capitale, les deux bureaux régionaux sont très attentifs aux besoins des communautés francophones de Saint-Boniface (1978) et d'Edmonton (1981). Chacun d'entre eux constitue un poste d'écoute du siège social du Commissariat à Ottawa. Cependant, leur rôle ne se limite pas à celui de simple observateur. Ils répondent aux innombrables questions de la population au sujet de la langue et reçoivent les plaintes touchant les infractions à la *Loi sur les langues officielles*. Dans quelque 40 p. 100 des cas, les plaintes

La presque totalité des plaintes ont trait à la langue de service et sont portées par les voyageurs, principalement contre Transports Canada et les transporteurs aériens publics et privés. Le mécontentement touche cependant de nombreux autres domaines, qu'il s'agisse de manquements dans les formulaires, la correspondance et les publications du gouvernement, dans une langue ou l'autre, ou de l'accueil téléphonique.

Les agents des bureaux régionaux ont constaté qu'à tout le moins dans certains ministères et organismes fédéraux, les



La Maison de la francophonie à Vancouver.

Photo : Michel Gascon

sont réglées par le bureau régional même. Les autres griefs sont acheminés à la Direction des plaintes et vérifications à Ottawa. Cette dernière fait souvent appel aux bureaux régionaux qui, étant donné leur connaissance du contexte local, se révèlent de précieux collaborateurs.

Le nombre des plaintes est très élevé. Entre 1984 et 1988, chacun des bureaux régionaux de l'Ouest a reçu environ 200 plaintes par année. En 1989, leur nombre s'est encore accru. En effet, le bureau de Saint-Boniface a reçu 304 plaintes (250 en provenance du Manitoba et 54 de la Saskatchewan), tandis que celui d'Edmonton a été saisi de 334 dossiers (142 de l'Alberta, 181 de la Colombie-Britannique et 11 des Territoires du Nord-Ouest).

plaintes peuvent servir de tremplin aux réformes linguistiques.

Ainsi, ayant reçu un nombre considérable de plaintes, le bureau de Saint-Boniface a engagé des pourparlers avec les intéressés. Résultat : l'affichage et les services dans les deux langues se sont considérablement améliorés dans deux parcs fédéraux du Manitoba ainsi que dans plusieurs ministères dont Emploi et Immigration, Communications, et Santé nationale et Bien-être social. Ayant reçu un grand nombre de plaintes sur le sujet, Transports Canada a annoncé la mise en œuvre d'un programme global afin de remédier à la situation à l'Aéroport international de Winnipeg, où plusieurs concessionnaires privés font tout simplement fi de leurs obligations linguistiques.

Le bureau d'Edmonton a également favorisé la réforme linguistique de certains ministères fédéraux dont Emploi et Immigration et Revenu Canada (Impôt). Des négociations avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont abouti à l'élaboration de plans à long terme visant à améliorer l'affichage et les services bilingues sur l'île Granville de Vancouver, la SCHL étant responsable de l'entretien de l'île.

Bien que les deux bureaux aient enregistré une amélioration du rendement de la Commission de l'emploi et de l'immigration, le piètre dossier linguistique de cette dernière les a incités à effectuer une étude des services spécialisés offerts à la clientèle de l'Ouest. Le rapport de vérification publié en 1989 par le Commissariat conclut que la qualité de ces services est inégale. « En général, la qualité des services est bonne au Manitoba, incertaine en Saskatchewan et en Alberta et médiocre en Colombie-Britannique. »

L'appui

Les bureaux d'Edmonton et de Saint-Boniface contribuent activement à consolider les acquis de la minorité et à resserrer les liens entre les deux groupes linguistiques. Le bureau de Saint-Boniface entretient des relations suivies avec la Commission nationale des parents francophones, un groupe formé à Winnipeg en 1979 et auquel le Commissaire a donné un souffle nouveau en 1988 par son aide et son appui.

Les deux bureaux favorisent les échanges entre les francophones et les nombreuses autres communautés culturelles de l'Ouest. Cette initiative a abouti à la création en Alberta d'une « Coalition contre le racisme » qui réunit plusieurs groupes culturels dont les francophones.

De plus, les deux bureaux ont des relations suivies avec l'organisme Canadian Parents

for French (CPF) fondé dans l'Ouest en 1979 avec le plein appui du Commissariat aux langues officielles de l'époque. Le CPF se veut le défenseur anglophone des droits des minorités et des droits linguistiques.

La promotion

Les visites du Commissaire visent toujours plusieurs objectifs, dont l'un des plus importants, notamment dans l'Ouest, est de faire « acte de présence », d'assurer les communautés minoritaires qu'elles peuvent compter sur l'appui d'alliés au sein de l'État, malgré leur isolement et leur dispersion.

Le Commissaire fait appel à plusieurs méthodes pour communiquer son message : allocutions, conférences de presse, colloques, entrevues et tribunes téléphoniques. Au cours des cinq dernières années, D'Iberville Fortier a rencontré au moins une fois le conseil de rédaction de tous les grands quotidiens de l'Ouest. Ses efforts et ceux de ses prédécesseurs ont porté fruit. En effet, la politique éditoriale des principaux quotidiens a toujours favorisé le respect des droits linguistiques, tant à l'échelle du pays que dans leur propre province.

Dans l'Ouest, on a ressenti dès le début le besoin de concilier le bilinguisme officiel et le patrimoine multiculturel qui caractérise la région. Le Commissaire et ses représentants saisissent toutes les occasions de faire valoir que, dans un pays et une région où le pluralisme est une valeur très prisée, les deux concepts sont parfaitement complémentaires. À preuve, lors des conflits linguistiques qui ont eu lieu au Manitoba dans le milieu des années 80, plusieurs groupes ethniques ont accordé leur appui aux francophones, ce qui montre bien que le message a été bien reçu. D'ailleurs, une organisation multiculturelle pour la défense des droits des francophones a été mise sur pied.

L'enseignement

L'enseignement est généralement perçu comme la pierre angulaire de la dualité linguistique. Pour les communautés minoritaires, l'enseignement dans leur langue est le gage de leur survie culturelle. Il nous faut reconnaître l'importance d'enseigner la langue seconde au plus grand nombre d'étudiants dans tous les réseaux scolaires. Existe-t-il une meilleure façon de consolider le respect réciproque et la bonne entente chez les jeunes Canadiens ?

Depuis sa création, le Commissariat s'emploie à promouvoir cet aspect de l'enseignement. Bien que la partie soit loin d'être gagnée, les progrès accomplis dans le secteur de l'enseignement de la langue seconde dans l'Ouest sont des plus encourageants. En 1989, plus de la moitié des étudiants du niveau secondaire de Saskatchewan, de Colombie-Britannique et du Yukon étudiaient le français, et les chiffres ne cessent d'augmenter partout ailleurs.

Mais le phénomène le plus significatif est sans aucun doute la popularité croissante des programmes d'immersion en français dans l'Ouest. En effet, depuis 1978, le nombre d'étudiants anglophones inscrits aux cours d'immersion a connu une hausse phénoménale, passant de 3 000 à plus de 80 000.

Cependant, le système d'enseignement par immersion doit être complété par un réseau d'écoles françaises réservées à la minorité. L'immersion, comme l'a souligné à maintes reprises le Commissaire, n'est pas et ne devrait en aucun cas être envisagée comme une solution de rechange à l'enseignement en langue minoritaire. Indispensable à la survie même des deux langues officielles et des deux collectivités linguistiques, l'enseignement en langue minoritaire doit demeurer une priorité.

Le colloque s'articulant autour du thème « Les langues officielles : l'Ouest et son vécu »,

parrainé par le Commissariat à Edmonton en mai 1984, est sans conteste l'une des activités linguistiques les plus importantes des dernières années. La rencontre a donné lieu à des débats éclairés qui ont été récapitulés dans le numéro 14 de *Langue et Société*. Depuis, la revue a consacré d'autres numéros et de nombreux articles aux réactions de la population de l'Ouest et aux défis linguistiques qu'elle est appelée à relever. Ces attitudes et leurs conséquences ont également été analysés dans les rapports annuels successifs du Commissariat aux langues officielles.

Bien qu'il ne soit pas seul à intervenir dans l'Ouest, le Commissariat, que ce soit par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, des visites du Commissaire ou des publications, a considérablement influé sur le cours des décisions. Indépendamment des progrès accomplis ou qui le seront à l'avenir, le travail soutenu de la seule institution se consacrant exclusivement à la sauvegarde et à la promotion de nos deux langues officielles est indispensable. T. S.

(Traduit de l'anglais)

FÉLICITATIONS

Fred Hazel, du *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, a remporté un prix pour une série d'articles d'analyse des tensions linguistiques au Nouveau-Brunswick.

« Dorchester Penitentiary, bonjour ! »

Colette Duhaime

A l'autre bout du fil une jolie voix de femme, avec tout ce qu'il faut d'accent pour donner du charme au « bonjour », me répond. D'entrée de jeu, elle me laisse entendre que je peux m'adresser à elle dans ma langue et qu'elle se fera un plaisir d'utiliser, elle aussi, la langue de Molière pour converser avec moi.



William Gibbs

Quelques minutes plus tard, je serai à même de constater que M. William Gibbs, sous-commissaire de la région de l'Atlantique, n'a, pour sa part, rien à envier à la téléphoniste qui m'a répondu et c'est à de très rares occasions qu'il butera sur un mot un peu difficile pendant notre entretien d'une quinzaine de minutes.

Je ne devrais pourtant pas être étonnée puisque mes deux interlocuteurs ne font que refléter la nouvelle atmosphère qui règne à la prison de Dorchester au Nouveau-Brunswick où, depuis quatre ou cinq ans, l'on déploie tous les efforts nécessaires pour offrir aux détenus francophones des services dans leur langue maternelle.

En fait, tout a vraiment commencé à l'arrivée de M. Claude Dumaine, un Franco-Manitobain, au poste de directeur du pénitencier. « Avant, c'est sûr que nous faisons tout notre possible pour respecter la *Loi sur les langues officielles*, dit M. Gibbs, mais je dois avouer que, malheureusement, le système était boiteux. »

L'arrivée du nouveau directeur entraîne des changements dans les règles du jeu à l'intérieur des murs. Selon lui, il importe d'offrir les services essentiels aux détenus francophones dans la langue de leur choix d'autant plus que la clientèle de la prison est assez spéciale. La plupart des prisonniers ont en effet besoin de soins psychiatriques tandis que d'autres ont été incarcérés à Dorchester pour leur assurer une protection maximale face aux autres détenus.

La nouvelle politique sur les langues officielles mise de l'avant ne fait toutefois pas que des heureux et, au début, les

syndicats émettent quelques réserves et se montrent un peu réticents à changer la routine établie.

« Mais nous avons réussi », me dit fièrement M. Gibbs. Il précise que, aujourd'hui, près de 30 p. 100 du personnel est en mesure de donner des services essentiels en français. En effet, les détenus francophones qui le désirent peuvent obtenir des soins de santé ou psychiatriques dans leur

langue ainsi que des entrevues en français avec les spécialistes chargés de gérer leur cas. On a même commencé à offrir des cours dans la langue minoritaire aux détenus désireux de poursuivre leurs études, un service qui prend de plus en plus d'ampleur à l'intérieur de la prison. M. Gibbs n'est d'ailleurs pas peu fier des résultats obtenus par l'institution pénitencière au chapitre des langues officielles.

Cette nouvelle approche s'inscrit d'ailleurs dans un cadre beaucoup plus large d'amélioration des conditions de vie au pénitencier de Dorchester. Ainsi, la prison procède actuellement à des travaux de rénovation majeurs, travaux essentiels en raison du caractère vétuste de l'édifice qui a ouvert ses portes en 1880. Autrefois, l'institution accueillait près de 250 détenus ; aujourd'hui on n'en compte que 150. La direction et les employés sont donc beaucoup plus en mesure de répondre à tous les

besoins des pensionnaires. Tous sont d'ailleurs responsables de la qualité des services offerts que ce soit en matière de santé ou de langues officielles. Et je peux dire que les premières réticences surmontées, les employés ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Ceux qui en avaient la capacité ont été inscrits à des cours de langue et, à leur arrivée, les détenus sont invités à indiquer dans quelle langue ils désirent recevoir les services essentiels », souligne M. Gibbs.

Car, à la prison de Dorchester, ceux qui suivent des cours de langue sont plongés dans un milieu où ils peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont appris. L'offre active des services dans la langue minoritaire n'est en effet pas seulement une des grandes politiques théoriques mises de l'avant par l'établissement, mais une réalité concrète vécue dans le quotidien de la prison.

Le pénitencier de Dorchester, en fait, c'est un exemple à suivre ! C'est pourquoi le commissaire D'Iberville Fortier accompagné de Jeanne Renault visitait l'établissement le 10 août 1990. Rien ne plaît davantage au Commissariat que de constater des réussites et d'en faire connaître les recettes. ■



La prison de Dorchester.

Écho des régions

En Nouvelle-Écosse

Radio-Clare entrerait officiellement en ondes le 29 septembre à Comeauville grâce à la participation de plusieurs bénévoles. Cette station rejoint les citoyens de Clare, Yarmouth et Argyle.

À Terre-Neuve

Le poste de télévision Quatre-Saisons diffusera ses émissions à Saint-Jean dès décembre 1990.

Au Nouveau-Brunswick

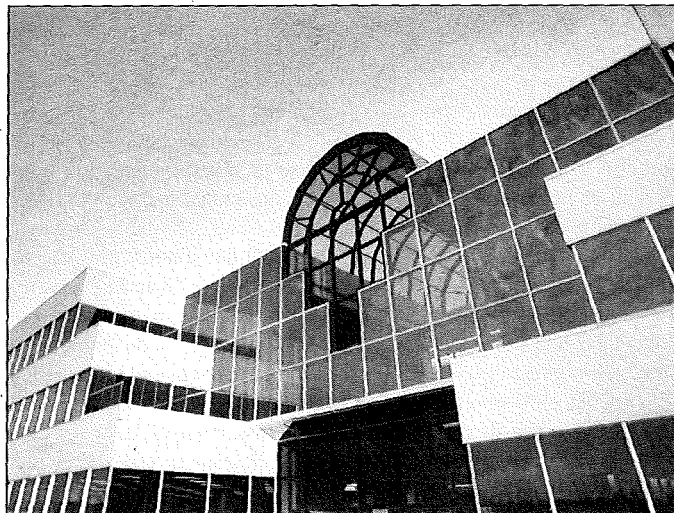
À Pokemouche, le poste CKRO a obtenu une cote d'écoute élevée après deux ans d'exploitation, et à Restigouche, la nouvelle radio communautaire sera la seule radio française à desservir la population de cette région.

La Fédération des jeunes Canadiens français a participé à l'élaboration d'une vingtaine de projets de radio communautaire. Au moins sept communautés au Nouveau-Brunswick et six en Ontario auraient l'intention de déposer une demande de permis cette année.

Le Conseil municipal de Moncton a donné suite à sa promesse de rendre totalement bilingue son service d'appel d'urgence 911.

En Ontario

La radio communautaire CHOD-FM a vu le jour, à titre d'essai, à Cornwall et à Alexandria, grâce à l'adhésion de 500 membres. Par ailleurs,



La Cité collégiale.

le gouvernement de la province a annoncé en août dernier que la chaîne française de TVO recevra un budget permanent de 5,7 millions de dollars.

L'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO) a été fondée le 18 août à Toronto. Regroupant plus de 100 municipalités, cette association recevait dès le 21 août un vote de confiance et d'encouragement de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) qui, elle, regroupe 706 des 839 municipalités de la province. L'on se souviendra que 47 municipalités s'étaient déclarées unilingues anglaises le printemps dernier. L'une de celles-ci, Essex, remplacera une affiche bilingue au centre scolaire et communautaire du comté, laquelle avait été changée par une affiche unilingue anglaise durant deux mois seulement.

En matière d'éducation, le premier collège de technologie et d'arts appliqués de langue française, la Cité collégiale,

a ouvert ses portes à Ottawa, en septembre dernier. Il est évident que ce nouveau collège répond à un réel besoin du public en matière d'enseignement puisqu'on y a enregistré 2 300 inscriptions à temps plein, soit 35 p. 100 de plus que ce qui avait été prévu. Par ailleurs, le service d'éducation à distance de l'Université d'Ottawa a récemment ajouté de nouveaux programmes, dont celui de formation des maîtres en français à Essex (Windsor) en Ontario, ainsi qu'une maîtrise en éducation en français à l'Université de Regina pour 14 étudiants de Prince-Albert, de Regina et de Gravelbourg en Saskatchewan. Le service d'éducation à distance dessert, dans les deux langues, plusieurs communautés au Canada.

Au Québec

La Cour supérieure a renversé en août dernier la décision de

l'Office de la langue française qui, en 1987, avait retiré le statut de municipalité bilingue à Rosemère.

Au Manitoba

La radio communautaire CKXL sera la première station FM à émettre sa programmation française à compter de l'été 1991. Elle rejoindra environ 85 p. 100 des francophones à partir de ses studios situés au Centre culturel franco-manitobain de Saint-Boniface.

À Winnipeg, la ville a publié son rapport annuel pour la première fois dans les deux langues officielles.

Dans les Territoires du Nord-Ouest

Enfin, à Yellowknife, l'Association franco-culturelle vient de signer une entente avec Radio-Canada afin de permettre aux habitants de l'endroit de capter les émissions de radio et de télévision en provenance de Montréal, dès le printemps 1991.

Dans la région de la capitale nationale

Le câblodistributeur Rogers vient de présenter une demande de licence d'exploitation au CRTC dans laquelle il garantit que tous les services seront offerts en français et en anglais et prévoit la création de studios de programmation dont celui en français sera situé à Orléans.

L'école québécoise forme des bilingues fonctionnels

Michel Beuparlant*

On parle souvent et à juste titre de l'immersion et de l'enseignement du français langue seconde aux étudiants anglophones, mais moins souvent du processus inverse. Pourtant, l'école québécoise forme des « bilingues fonctionnels », même dans les milieux les plus homogènes de la province depuis que le gouvernement du Québec a révisé le programme d'enseignement de l'anglais langue seconde, au début des années 1980.

Pour les uns, ce degré de bilinguisme est satisfaisant puisqu'il constitue une bonne base qui permettra aux élèves d'acquérir les éléments formels de la langue. Pour d'autres, il est nettement insuffisant. Un « bilingue fonctionnel » formé par l'école québécoise est, comme le veut l'objectif global du ministère de l'Éducation, un élève non anglophone qui est capable d'utiliser la langue anglaise pour communiquer dans des situations correspondant à ses besoins et à ses intérêts.

Jusqu'à la fin de la décennie 70, l'enseignement de l'anglais dans les écoles québécoises variait en intensité selon la motivation des conseils scolaires et des enseignants y étant affectés. Par conséquent, le programme-cadre en anglais adopté en 1971 était plus ou moins structuré : objectifs trop généraux, aucune grille horaire et imprécision des critères de compétence des enseignants. De plus, la méthode était orientée sur le développement

d'habitudes correctes quant à l'énoncé des formes et à l'écriture. En 1976, le programme est enrichi de l'enseignement de la grammaire.

Deux études effectuées pour le compte du ministère de l'Éducation en 1977 et en 1978 font état d'une analyse du programme. L'étude de 1978 conclut que les élèves n'étaient pas motivés parce qu'ils n'avaient pas l'occasion d'utiliser hors de la classe l'anglais qu'ils avaient appris. On a alors demandé aux élèves d'exprimer leurs besoins. Ainsi, dans toutes les régions, les élèves ont manifesté un désir marqué d'apprendre l'anglais, d'améliorer leur capacité de se servir de l'anglais hors de la classe, dans des situations réelles.

S'ensuit un document ministériel d'orientation intitulé *L'école québécoise : énoncé de politique et plan d'action* dans lequel on trouve les assises d'un nouveau programme d'anglais langue seconde. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les élèves au contexte social bilingue de leur milieu et de les amener à développer des attitudes positives face à l'apprentissage de l'anglais ainsi que face aux anglophones.

La méthode d'enseignement change du même coup. L'accent est désormais mis sur la communication de façon à inculquer aux jeunes une langue utilitaire plutôt que littéraire. On compte sur le fait que le contexte culturel (notamment le grand nombre de médias offrant énormément de possibilités d'écouter et de lire l'anglais) permettra aux élèves d'acquérir par l'usage les

éléments formels de la langue.

C'est en 1982 que M. Camille Laurin, alors ministre de l'Éducation, sanctionne le premier volet de sa réforme. L'anglais devient une matière obligatoire au deuxième cycle du primaire, c'est-à-dire de la quatrième à la sixième année, à raison de deux heures par semaine (216 heures au total). Cette réforme n'est pas passée inaperçue et a soulevé un tollé dans certaines régions où on réclamait que l'enseignement de l'anglais commence dès la première année. On réclamait aussi plus d'heures d'enseignement, mais le ministre n'a pas bronché.

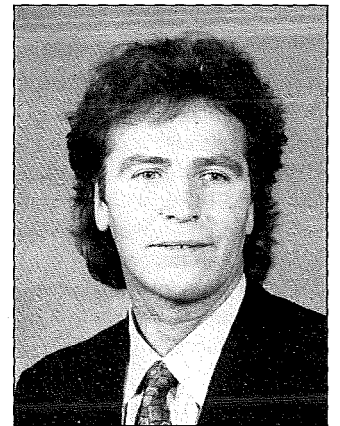
La réforme s'est étendue au niveau secondaire en 1983 pour le premier cycle (secondaire I, II) puis, en 1986, au deuxième cycle. Les étudiants devaient donc consacrer 100 heures à l'étude de l'anglais par année pendant leurs cinq années d'études. Les résultats scolaires des élèves démontrent que la réforme Laurin forme maintenant des bilingues fonctionnels à la fin des études secondaires.

Ainsi, le *Rapport statistique des résultats aux épreuves du secondaire* de juin 1989 révèle que 92,1 p. 100 des étudiants testés ont obtenu une note moyenne de 75,4 p. 100 en anglais langue seconde. Quand on observe les résultats par région, on constate que les étudiants provenant de régions où il y a une forte proportion d'anglophones sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats.

Comme on l'a souligné précédemment, le ministre, dans sa réforme de l'enseignement de

l'anglais aux francophones, misait sur le contexte culturel pour ajouter à la formation de base les éléments formels de la langue. C'est précisément ce qui s'est produit.

Ainsi, la région de Montréal produit des jeunes bilingues à des degrés correspondant à leur milieu de vie. Pédagogue au Conseil scolaire de l'Île de Montréal (un organisme de coordination des huit conseils scolaires de l'Île), M. Jules Levasseur considère qu'à la fin du secondaire les jeunes Québécois « ont de quoi se débrouiller ». Il souligne cependant que les étudiants provenant des secteurs bilingues de l'ouest de l'Île maîtrisent davantage l'anglais que ceux provenant des quartiers francophones et ouvriers de l'est de l'Île.



Normand Dubé

Dans le centre du Québec, M. Normand Dubé, directeur général de la Commission scolaire de Trois-Rivières, souligne que « la région n'est pas en contact avec l'anglais » et qu'on y forme que « difficilement » des bilingues. Par ailleurs, à Victoriaville, on a constaté qu'une activité hors programme, le Théâtre d'anglais, constituait un excellent stimulant pour les étudiants les plus doués des secondaires III et IV.

Dans le même sens, la Commission scolaire La Vallière, de Saint-Félicien, au nord du Lac-Saint-Jean, a sa façon de stimuler la crème de ses

* Michel Beuparlant est journaliste au journal *Le Droit* d'Ottawa.

étudiants. Son directeur général, M. Roger Guillemette, fait état d'un programme annuel d'échanges avec des commissions scolaires de l'Ouest canadien qui stimule les jeunes Jeanois et leur donne une excellente formation au point où, à la fin du secondaire, ils peuvent poursuivre leurs études en anglais. Ce programme est toutefois réservé à cinq ou six des meilleurs étudiants parmi la cinquantaine qui s'y inscrivent annuellement.

Francophone à 99,55 p. 100, le Lac-Saint-Jean est le bastion nationaliste de la province. En général, au Lac-Saint-Jean, on n'y forme pas mieux que des « bilingues fonctionnels » parce que « les jeunes n'ont pas l'occasion de parler en anglais », souligne M. André Perron, directeur général de la Commission scolaire de Dolbeau. Selon lui, l'enseignement de l'anglais langue seconde, devrait commencer plus tôt au primaire.

M. Peter Charles Brown, professeur en formation des maîtres et président de la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ), est d'avis que le programme d'anglais convient aux jeunes Québécois parce qu'il a été conçu « par et pour des Québécois ». En outre, les professeurs chargés de le donner sont de plus en plus compétents. Mais, ajoute-t-il, il faut plus que l'enseignement conventionnel pour former des bilingues.

Parmi les initiatives auxquelles souscrit la SPEAQ, il convient de signaler les « bains linguistiques » qui gagnent en popularité depuis cinq ans. Ces « bains » permettent aux étudiants d'être « trempés dans l'anglais » pendant cinq mois d'une année scolaire et de revenir au programme conventionnel pendant l'autre moitié de l'année. En septembre 1989, 24 commissions scolaires avaient une activité de « bain linguistique » à laquelle 33 classes participaient.



Ghislain Dufour

Tout cela est bien beau, mais on peut se demander si l'école québécoise forme des jeunes bilingues pouvant satisfaire aux exigences des employeurs ?

À ce sujet, M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, fait état d'un sondage mené en octobre 1989, auquel 125 entreprises ont participé, et qui démontre que 43 p. 100 des répondants sont satisfaits de l'anglais écrit de leurs employés et que 58 p. 100 considèrent que leurs employés parlaient un bon anglais.

M. Dufour interprète ces résultats prudemment parce que le



John Dinsmore

questionnaire sondait également le niveau de satisfaction des employeurs à l'égard du français écrit (50 p. 100 en étaient satisfaits) et parlé (79 p. 100 en étaient satisfaits) et ne distinguait pas les employés par catégorie mais par groupe d'âge.

Selon M. Dufour, « les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas très bons en français. Il est donc difficile de leur demander d'être bons en langue seconde ». Il ajoute que l'école québécoise devrait « d'abord améliorer l'enseignement du français sans d'aucune façon négliger l'enseignement de l'anglais ».

M. John Dinsmore, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, pour sa part, fait confiance à l'être humain et à sa capacité de s'adapter aux situations. Il dit croire à la théorie voulant qu'« on va s'adapter aux besoins ». Il souligne que ce ne sont pas tous les Québécois qui devront connaître l'anglais dans le nouveau contexte et que ceux qui auront à le parler seront motivés à l'apprendre.

Pour confirmer cette théorie, M. Dinsmore souligne que le quart des étudiants de l'Université McGill, la prestigieuse institution anglophone de Montréal, « ne sont pas préparés à leur arrivée à étudier en anglais », mais ils apprennent cette langue pour réussir leurs études.

Puis il cite son propre cas. Natif de Toronto, M. Dinsmore dit être arrivé à Montréal sans connaître un mot de français à l'époque de ses études secondaires. « J'ai appris adulte à parler le français en raison de mes besoins », affirme-t-il.

Il faut le reconnaître, John Dinsmore parle un français impeccable. ■

Rencontres d'un autre type...

APPEAL (Apprentissage, pratique, perfectionnement et enseignement de l'anglais ... à loisir), un organisme sans but lucratif de la région de Québec continue d'offrir aux francophones la possibilité de se récréer chaque semaine en compagnie d'anglophones, signalait *Le Soleil* (13 octobre 1990). Mais comme plusieurs anglophones nouvellement installés dans la capitale cherchaient à rencontrer des francophones afin de parfaire leurs connaissances du français, l'organisme a mis sur pied des soirées-rencontres. La présidente donnait les précisions suivantes au journal : « Ces soirées, auxquelles participeront un nombre égal de francophones et d'anglophones, n'ont pas pour but d'assortir une personne à une autre par le truchement d'un questionnaire. Nous voulons laisser les gens décider eux-mêmes qui ils ont envie de revoir et les modalités de cette relation. »

Pure Wool/Pure laine

Les francophones « pure laine » de Gatineau ont été fort choqués de voir sur leur territoire une affiche géante les invitant à "discover natural quality ... pure wool" dans la langue de Shakespeare (*Le Droit*, 21 septembre 1990).

Par ailleurs, une lectrice anglophone de *La Presse* s'en prenait dans une lettre aux affiches unilingues anglaises sur la rue Sainte-Catherine à Montréal annonçant au néon rouge clignotant « Erotic Peepshow — 25¢ », enseignes qui l'affligent à plusieurs égards.

Le français langue seconde (FLS) : enjeux des années 90

Comme l'a fait remarquer le Commissaire dans une allocution devant la Canadian Parents for French (CPF) à l'occasion de sa 14^e conférence nationale (voir l'article en page 14), les efforts que cette association a faits en vue de promouvoir l'apprentissage du français langue seconde ont grandement contribué à transformer cet aspect de l'éducation au Canada. Aujourd'hui, au-delà de 250 000 élèves sont inscrits dans des programmes d'immersion française d'un océan à l'autre, et une majorité des écoliers anglophones étudie l'autre langue officielle au niveau élémentaire dans le cadre des cours de base de français. Les membres de l'association ne se sont pas contentés de faire le bilan de leurs réalisations lors de la conférence. Ils ont aussi discuté des principaux enjeux de l'enseignement du FLS au cours des années 90, et en voici certains :

Le moment idéal pour commencer

l'enseignement immersif
Existe-t-il un moment idéal pour commencer à apprendre une langue seconde ? Selon certains, le moment choisi présente toujours des avantages et des inconvénients. Dans un futur numéro, nous examinerons la question de l'âge idéal pour apprendre une langue seconde et nous fournirons les résultats d'études sur les programmes d'immersion de durée longue, moyenne et courte.

La pénurie de professeurs de FLS

L'obstacle qui, à lui seul, entrave sans doute le plus

souvent les programmes de FLS est la pénurie d'enseignants. Presque toutes les provinces éprouvent de la difficulté à recruter un nombre suffisant de professeurs de FLS qualifiés (voir le numéro 30 de *Langue et Société*, p. 32).

L'amélioration du programme-cadre de français

Il est trop tôt pour parler de l'incidence qu'aura l'Étude nationale sur les programmes-cadres de français sur les cours de base de français au Canada. Néanmoins, un grand nombre de participants, dans tous les coins du pays, ont déjà mis au point du matériel pédagogique expérimental, compilé des bibliographies et élaboré d'autres produits qu'on commence à peine à utiliser. Pour que tous ces efforts portent fruit, il sera capital d'assurer aux enseignants la formation et le recyclage dont ils auront besoin.

Le français au niveau secondaire

La tendance des élèves à abandonner l'immersion à leur arrivée au secondaire préoccupe tout particulièrement les parents et les éducateurs. En général, il faut maintenir une « masse critique » d'élèves pour pouvoir offrir un large éventail de cours au niveau secondaire.

Le rôle des activités parascolaires

Bien qu'aucune étude récente ne soit venue le confirmer, les enseignants, les parents et les élèves s'entendent pour dire que les échanges, les colonies

de vacances et autres activités du même genre enrichissent immensément l'enseignement en salle de classe (voir l'article sur Rendez-Vous Canada à la page suivante).

Le maintien de l'acquis linguistique

Cet objectif nécessite deux principaux types d'intervention : d'une part, accroître, au niveau postsecondaire, les possibilités qu'ont les étudiants anglophones d'utiliser et de perfectionner leur connaissance du français, et,

d'autre part, définir des stratégies utiles en vue de maintenir l'acquis linguistique chez les individus. Le Commissariat a commandé une étude sur ce dernier point.

Débouchés pour diplômés bilingues

Plusieurs questions se posent, à savoir :

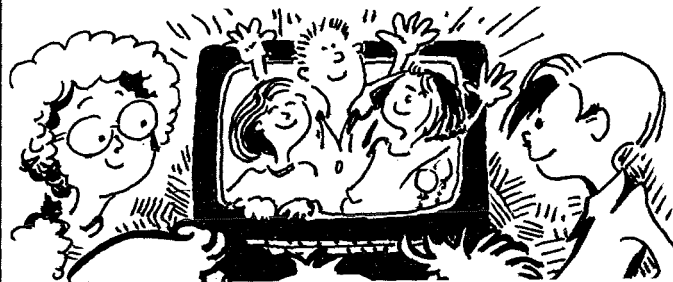
- quels emplois sont disponibles ?
- les diplômés des programmes d'immersion ont-ils les connaissances voulues pour occuper ces emplois ?

Il s'agit là d'un domaine que l'on commence à peine à explorer; des études préliminaires indiquent que les aspirations de certains diplômés d'immersion sont peut-être incompatibles avec ce que peut offrir le marché du travail en fait d'emplois bilingues. ■

(Traduit de l'anglais)

« Élargir ses horizons », par la Canadian Parents for French

La Canadian Parents for French vient de produire *Élargir ses horizons*, une bande vidéo d'une durée de trente minutes. On y présente des jeunes de six à dix-huit ans participant à des activités diverses partout au pays et vivant en français — leur langue seconde — fiers et contents de leur savoir !



Pour obtenir de plus amples renseignements, prière d'écrire à :

Canadian Parents for French
309, rue Cooper
Bureau 210
Ottawa (Ontario)
K2P 0G5

Rendez-Vous Canada

Sarah Hood

Rendez-Vous Canada, programme de la Canadian Parents for French (CPF), accomplit un travail de grande valeur en réunissant des élèves francophones et des élèves qui étudient le français langue seconde. Cette entreprise très particulière ne constitue qu'une des nombreuses activités parascolaires offertes aux jeunes.

Selon Wilfred Dubé de l'Université de Regina : « Ce genre de programme constitue la meilleure façon d'enseigner [...] je pense que nous sommes à l'avant-garde ». M. Dubé parle de Rendez-Vous Canada, programme exceptionnel qui est venu s'ajouter, dernièrement, à la liste des activités hors-programme offertes aux jeunes du Canada.

Rendez-Vous est une initiative de la Canadian Parents for French, association nationale de parents vouée à la promotion de l'excellence dans le domaine de l'apprentissage du français. Le programme, conçu à l'origine comme un moyen d'inciter les élèves à poursuivre l'étude du français après le passage du primaire au secondaire, se définit comme « un programme pour la jeunesse, axé sur les activités, et destiné à répondre aux besoins et aux intérêts des élèves qui étudient le français (langue maternelle ou langue seconde) de la septième à la neuvième année ».

Une idée venue de la Saskatchewan

C'est à la section de la Saskatchewan de la CPF, et avant tout à Laura Van Loon, que Rendez-Vous Canada doit son existence. L'idée de rassembler des élèves anglophones et la communauté francophone au sein d'une « conférence de jeunes, vécue en français » est née d'une série de conférences sur le français dans l'enseignement postsecondaire parrainées



par la CPF en 1987. « Nous n'allons pas laisser mourir le français, dit M^{me} Van Loon, au contraire, je veux démontrer qu'il est vivant et qu'il se porte bien. »

Comme certaines autres activités de la CPF (dont les conférences nationales d'art oratoire en français qui ont lieu chaque année), les conférences Rendez-Vous Canada ont connu une multiplication rapide. Après la conférence d'essai en 1987, organisée par M^{me} Van Loon, on a décidé d'en tenir quatre autres en 1988. Sept ont eu lieu en 1989 et cinq autres dans la première moitié de 1990. En juin de cette année, chacune des provinces en aura accueilli au moins une.

Se rencontrer pour apprendre

Ce qui distingue le programme Rendez-Vous Canada des autres activités d'enseignement de la langue seconde — comme les échanges, par exemple — c'est

le fait qu'il permet de rencontrer des gens qui œuvrent dans toutes sortes de domaines intéressants et d'apprendre, en français, ce qu'ils font. La conférence, qui dure habituellement deux jours, a lieu dans une université, un centre culturel ou un autre établissement communautaire et elle comprend de nombreuses expériences nouvelles et passionnantes. L'horaire bien rempli du Rendez-Vous d'Orléans (Ontario) en octobre 1989 offre un aperçu de la variété des activités possibles. À leur arrivée le vendredi soir, les élèves se sont inscrits, puis ont assisté à un concert. Ensuite, il y a eu des ateliers, des cours de tai chi, une danse, un concours d'amateurs et une excursion dans le parc de la Gatineau, tout cela avant l'heure du départ le dimanche midi.

Lorsqu'elle a organisé la première conférence, Laura Van Loon a commencé par demander aux francophones de la communauté de concevoir des ateliers

de formation pratique en français. Elle se souvient d'avoir téléphoné à Wilfred Dubé pour lui demander : « Peux-tu trouver un jeu pour 100 jeunes ? » Et c'est ce qu'il a fait.

Des jeux sérieux

« J'avais la tâche d'organiser la dernière activité », dit M. Dubé. Son choix s'est fixé sur un jeu interactif, visant à faire connaître l'expérience de la pauvreté, jeu qu'il avait découvert dans un atelier de théâtre à Melbourne, en Australie. « On met en place un village, explique-t-il. Les élèves se voient attribuer un rôle (commerçant, agent de police, etc.) et doivent créer un collage; certains reçoivent de l'argent qui leur permettra d'acquérir les matériaux nécessaires, d'autres non. »

Dans cette situation, les élèves ont une demi-heure pour quémander, emprunter, voler ou acheter des ciseaux, de la colle et des photographies découpées dans des revues, tout cela en français. « Nous avons des traducteurs pour aider à résoudre les problèmes de vocabulaire. Si l'élève utilisait une autre langue que le français, il se retrouvait en « prison », explique M. Dubé. Après une vingtaine de minutes, j'ai arrêté le jeu et je leur ai demandé d'écrire à un ami pour lui décrire leur vie dans cette société. »

« C'était très amusant, dit Darcie Burke (12 ans) de Regina. J'ai cherché de l'argent avec mon partenaire. Quand notre collage a été terminé, il nous fallait encore de l'argent





pour les impôts ! Nous avons demandé du travail dans un magasin. Une fois nos impôts payés nous avons donné le reste de notre argent aux autres pour qu'ils achètent des matériaux. »

Darcie a également aimé l'atelier de journalisme. « Nous devons écrire un scénario, une bande dessinée ou une histoire. Nous sommes allés à *L'Eau vive* (l'hebdomadaire francophone de la Saskatchewan) et ils ont publié les travaux de tous ceux qui avaient participé au Rendez-Vous. Ils nous ont appris à utiliser l'ordinateur. Les gens d'*Eau Vive* ont été très sympathiques. »

L'atelier scientifique animé par Bernard Laplante, professeur adjoint à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon, s'est également révélé l'un des succès du Rendez-Vous 1989. « Je pense qu'il ne faut pas leur assener toutes sortes de lois scientifiques, dit-il. Il faut plutôt leur donner de l'expérience. Je crois que la tâche de l'enseignant dans un programme d'immersion est double : enseigner la matière, enseigner la langue. »

Au moment d'aborder le sujet des réactions chimiques, M. Laplante a dit aux élèves qu'en raison du caractère délicat des expériences, il devait commencer par mettre leur dextérité à l'épreuve. Les élèves devaient manier un vase à bec contenant du vinaigre et un autre du bicarbonate de soude et mélanger les

deux solutions plusieurs fois sans en renverser. « Évidemment, personne n'a réussi, dit M. Laplante, amusé. Nous avons bien ri et nous avons nettoyé les dégâts. »

Il semble que les élèves aient approuvé les méthodes de M. Laplante. « C'était fantastique, dit Michael Arnot (11 ans) de North Battleford. On voyait des produits exploser sous nos yeux ! » Mais parfois, c'était les activités les plus simples qui offraient le plus de plaisir. « Il y avait toutes sortes de livres en français, dit Michael Arnot d'un ton d'approbation, et un jeu de Monopoly en français. »

Nouvelles cultures, nouveaux amis

Pour certains, le mélange des cultures est une nouvelle expérience en soi. Une cinquantaine de francophones et autant d'anglophones ont participé au Rendez-Vous de Charlottetown en 1988, et d'après Ray Arsenault de la CPF de l'Île-du-Prince-Édouard, l'un des aspects les plus intéressants de l'événement, « c'était tout simplement de se rencontrer après les activités de la journée et de se faire de nouveaux amis. Les jeunes ont tenu à échanger leurs adresses et certains se sont réellement écrit par la suite ».

« Je me suis amusée avec des jeunes francophones », dit Katrina Kinnear, âgée de 16 ans, qui participait au Rendez-Vous de Charlottetown. Elle est sortie de l'expérience avec le désir « de poursuivre l'apprentissage du français », et elle affirme : « Je crois qu'ils devraient organiser davantage de rencontres. J'aime parler le français et je n'en ai pas souvent l'occasion. »

Megan Thomson (14 ans), de West Royalty, était aussi à Charlottetown. « J'ai participé à l'atelier de théâtre et j'ai beaucoup aimé cela, dit-elle. On n'a pas seulement joué les rôles, on a fait aussi la publicité, l'éclairage et tout le reste. J'étais assistante à la régie. Ils se sont vraiment arrangés pour que nous parlions français. » Mais, ajoute-t-elle, les participants n'avaient pas l'impression qu'on les forçait à utiliser cette langue. « Ils nous faisaient parler français d'une façon presque amusante, explique-t-elle. Nous avons appris le français acadien : c'est un français différent. J'ai beaucoup aimé cela. »



D'après Ray Arsenault, « c'est une expérience fascinante pour les jeunes. Ils ont l'occasion de se rendre compte qu'il existe dans le monde des gens qui parlent français, et qu'eux-mêmes parlent très bien le français. Ils n'ont pas eu la chance de parler aux francophones de leur communauté et la conférence leur

fait connaître le plaisir de parler cette langue. Ils n'ont pas peur de l'utiliser par la suite ».

« Le simple fait de rassembler tous ces adolescents — une centaine ou plus — venant des quatre coins de la province, c'est déjà tout un exploit, fait remarquer Wilfred Dubé. Et puis, cela se passe en français. On crée un environnement d'immersion qui dure deux jours. Enfin, j'admire beaucoup l'engagement des parents. » Bernard Laplante est également impressionné. « Je pense que l'expérience en valait vraiment la peine. J'ai été impressionné par les efforts que les jeunes ont faits », dit-il.

« Cela doit être épuisant pour les jeunes, confirme M. Dubé. C'est un effort qui doit être difficile, mais en même temps créateur. Il se passe quelque chose de vraiment inusité dans leurs esprits. C'est un domaine passionnant que nous ne faisons qu'aborder : ce que cela signifie d'être bilingue et de fonctionner en deux langues. »

Rendez-Vous a engendré quelques rejets, dont deux ateliers à la Saskatchewan School of Performing Arts. D'organisation semblable au modèle de Rendez-Vous, ceux-ci ont porté sur le chant choral, l'improvisation et la danse; le dernier soir, on a monté un spectacle. « Les associations locales de la CPF nous demandent avec insistance d'organiser de tels événements, dit Laura Van Loon. C'est très encourageant pour nous de voir cet enthousiasme. »

« S'il n'y avait pas de Rendez-Vous l'année prochaine, je crois que les gens seraient déçus », dit Wilfred Dubé. « J'espère que ça continuera. C'était vraiment bien », dit Darcie Burke. Et quand on veut, on peut, comme l'ont déjà démontré élèves, parents et enseignants. « À North Battleford (Saskatchewan), les jeunes ont tellement insisté que les enseignants et les élèves ont organisé un Rendez-Vous », dit Laura Van Loon. ■

(Traduit de l'anglais)

Langues et économie

Les francophones font des pas de géant

Gilles Gagné*

Une langue ne peut s'épanouir que si elle est la langue de l'économie et comme l'affirmait Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, dans une entrevue accordée à la revue *Avenir* (mai 1989) : « [...] le français est une langue qui se parlera bien lorsqu'elle permettra de gagner sa vie ; les gens font toujours le choix de maîtriser une langue qui leur permet de se développer au plan personnel, d'obtenir un emploi bien rémunéré et d'avancer dans la vie. On n'apprend pas une langue seulement pour sa richesse culturelle, on l'apprend parce qu'elle permet d'atteindre un statut. »

Au moment de la crise du lac Meech, certains journaux publiaient les résultats d'études économiques indiquant que le Québec (et c'est 80 p. 100 du Canada français) pourrait subsister comme entité économique indépendante, comme pays souverain à l'intérieur d'un marché commun nord-américain.

Il y a à peine quelques années nos Rockfeller canadiens-français, nos héros de la grande entreprise s'appelaient surtout Lévesque, Desmarais ou Campeau : des « self-made-men ». Cette expression, que le

mot « autodidacte » traduit mal, définit toute une image qui porte aussi en elle son antithèse : celle du « self-destruct-man ». Cependant, ce n'est pas surtout par ces génies innés de la finance que s'est bâti l'essor économique des Canadiens français. C'est le mûrissement normal de notre société et un concours de circonstances complémentaires qui ont amené la prolifération des entreprises que possèdent et dirigent des francophones depuis quelques années. L'essor actuel a jailli de plusieurs causes que nous analyserons brièvement : l'éducation, la législation, la cumulation de la canalisation de l'épargne chez nous et l'entrepreneuriat.

D'abord, dans le domaine de l'éducation, les francophones du Canada se sont enfin lancés, dans les années soixante, à l'étude de l'économie, du commerce et de la gestion. Au moins une dizaine d'universités offrent maintenant des programmes d'études en français dans ces matières. Grâce aux subventions fédérales et provinciales, toute une littérature d'affaires se développe en français. Bref, on a maintenant les outils linguistiques nécessaires pour s'éduquer et travailler en français. Par ailleurs, plusieurs universités françaises au Québec et hors du Québec décernent des diplômes de maîtrise en administration des affaires (MBA pour employer l'anglais). Voir tableau analytique.

Puis, la *Loi sur les langues officielles*, le bilinguisme plus poussé de la fonction publique

fédérale qui fournit aussi des cadres à l'entreprise privée, les centres terminologiques fédéraux et provinciaux ainsi que les banques de données et les lexiques techniques élaborés par ou avec l'aide du gouvernement fédéral permettent aux fonctionnaires de travailler en français, au Québec d'abord, mais aussi dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Les lois ont beaucoup changé au Canada, particulièrement au Québec, pour promouvoir l'épanouissement industriel et financier du milieu des affaires. D'abord, il y a eu les expansions importantes des régimes de pension dans les entreprises, puis la création des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), les régimes de pension du Canada et son équivalent, ainsi que le régime des rentes du Québec. Tous ces régimes, ont forcé, par l'attrait fiscal et par la législation, l'épargne collectif des Canadiens. Toutes ces mesures législatives permirent d'accumuler rapidement des concentrations de capitaux immenses qu'il fallait investir. La Société générale de financement et la Caisse de dépôt et placement du Québec manipulent des milliards qu'il faut placer surtout au Québec, mais aussi ailleurs. Enfin, facteur important, en Ontario et dans les provinces maritimes françaises, comme au Québec, l'essor des caisses populaires a permis aux francophones d'accumuler des millions qui ont servi localement à financer surtout des

hypothèques et des prêts à la consommation. Cependant, depuis une vingtaine d'années, ces fonds des caisses servent de plus en plus à financer nos petites et moyennes entreprises.

Les universités formant plus de diplômés, les régimes de pension et les caisses populaires cumulant d'énormes masses de capitaux, les consommateurs voulant toujours dépenser plus, il n'y a rien d'étonnant au fait que soit apparue une classe d'entrepreneurs pour satisfaire aux désirs de tous ces participants à la vie économique. Ce métier, qui peut être défini comme la poursuite d'un rêve nourri d'énergie, de savoir-faire et de capitaux, est apparu comme une revanche des cerveaux après la revanche des berceaux.

L'inégalité de richesse et d'entrepreneuriat entre anglophones et francophones s'est aussi amenuisée depuis la Seconde Guerre mondiale. Les jeunes entrepreneurs qui travaillent maintenant en français et répandent dans le milieu francophone des affaires une image de viabilité de la dualité linguistique au Canada. Ils épaulent ainsi les efforts du gouvernement fédéral et de l'ACDI dans la francophonie mondiale.

Quoi d'étonnant alors si Paul Desmarais exerce de plus en plus de « Power », si Bernard Lamarre décroche des contrats d'ingénierie partout dans le monde ? Quoi d'étonnant si les frères Mallette deviennent les rois de la forêt du nord de l'Ontario ! Leurs ancêtres n'étaient-ils pas bûcherons ? Pourquoi Hydro-Québec est-elle le plus grand producteur d'hydroélectricité en Amérique ? Sans doute parce qu'on y trouve beaucoup d'eau... mais il y a aussi le savoir-faire.

Ne nous étonnons plus de voir les entrepreneurs canadiens-français aux quatre coins du pays et de la planète. Ils ont enfin réussi à rassembler capitaux, savoir et esprit d'entreprise. ■

* Gilles Gagné, B.A., M.A. (économie), fut professeur de finance à l'Université du Québec à Hull pendant plusieurs années. Il est maintenant conseiller en placement à la maison Burns Fry Ltée d'Ottawa.

L'Atlas historique du Canada

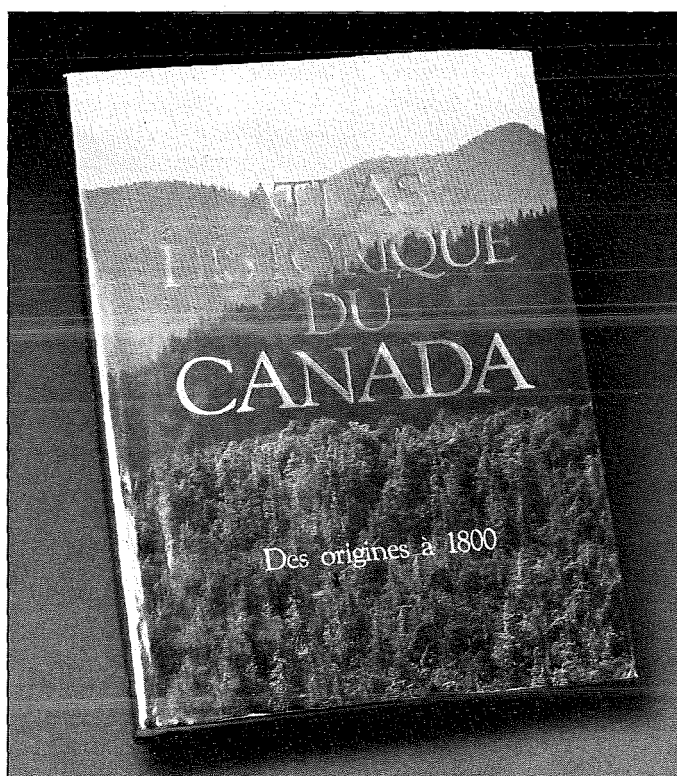
L'enfentement et la croissance d'une nation

Jean Fahmy

Il y a deux ans environ, le monde scientifique du Canada et de l'étranger, les historiens, les géographes, les pédagogues, et une multitude de Canadiens curieux de leur histoire et de leur patrimoine, accueillait avec un concert de louanges unanime la parution du premier tome de l'*Atlas historique du Canada* qui devait être suivi tout récemment par un tome III, en langue anglaise uniquement pour le moment. Une œuvre impressionnante voyait le jour et sa qualité était telle qu'elle s'imposait du premier coup aux tout premiers rangs, sur la scène mondiale, de ce genre hybride et pourtant fécond de la cartographie historique.

Le premier tome portait en sous-titre : « Des origines à 1800 ». Il rassemblait, sous l'égide d'une équipe éditoriale de premier plan, les travaux de plusieurs centaines de chercheurs canadiens qui avaient œuvré pendant près de deux décennies pour choisir, synthétiser et traduire en cartes parlantes les événements et les faits sociaux et culturels qui, depuis la dernière glaciation jusqu'à l'aube du XIX^e siècle, avaient façonné les débuts de notre pays.

Le résultat était d'une qualité graphique indéniable et d'une grande beauté visuelle. Pour le lecteur qui commence à feuilleter l'ouvrage, il s'agit là de la première constatation. Une autre s'impose ensuite graduellement,



au fil d'une studieuse déambulation à travers les 69 planches couleurs et les dizaines de pages de texte qui les présentent et les commentent : c'est la conviction d'une richesse et d'une densité d'information qui ne s'expliquent que par l'énorme travail de défrichage qui les a précédées.

L'interprétation des cartes et des planches ne se fait pas du premier coup d'œil. Pour un lecteur non initié, un examen attentif du graphisme, des textes et de la multitude de symboles qui les éclairent est nécessaire pour « lire » l'information. Ceci

n'est guère surprenant, étant donné son abondance et sa complexité. D'ailleurs, la lecture et l'interprétation de tout ouvrage scientifique et didactique, même destiné à un vaste public, n'est pas réductible à un examen nonchalant ou distrait : elles nécessitent de l'effort.

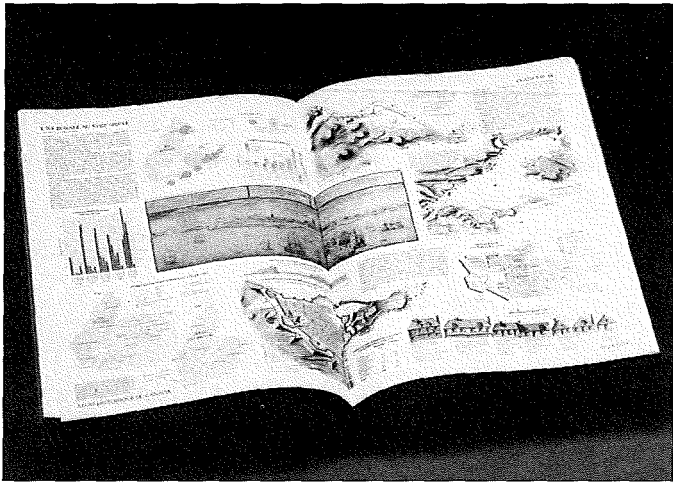
Mais quand cet effort est fourni, la moisson que livre l'atlas est abondante. On y apprend que l'Amérique du Nord a été habitée dès l'an 10 000 avant Jésus-Christ. On y voit les flux et les reflux des glaciers qui rabotent le sol et

façonnent le paysage. On y suit, curieux, les migrations saisonnières de la morue qui conditionnent le travail et la vie des premiers pêcheurs sur les côtes de Terre-Neuve. On étudie avec fascination les méandres du commerce, surtout celui des fourrures, aux XVII^e et XVIII^e siècles. On admire une carte topographique de la ville de Québec d'il y a près de trois cents ans, où les noms sont aujourd'hui encore familiers et se chargent de densité historique et d'un parfum d'épopée.

Je pourrais multiplier les exemples de ces faits, de ces événements, de ces personnages que nous livre l'atlas, tous intéressants, certains savoureux, quelquefois inattendus ou fascinants. Mais du long et lent ballet des Amérindiens, des Français et des Anglais, des conquérants et des marchands, des coureurs de bois et des explorateurs, des missionnaires et des défricheurs, se dégagent peu à peu quelques perspectives plus larges, quelques prises de vue panoramiques, quelques lignes de force unifiantes. Je voudrais en souligner deux en particulier.

Le premier est la place importante, essentielle, que tiennent les Amérindiens dans ce long et fascinant enfentement d'une nation. Il s'agit peut-être là d'une notion que connaissent les spécialistes et que tiennent implicitement pour acquise nombre de Canadiens. Mais lorsqu'on la voit traduite en détail dans les planches et dans les textes de l'ouvrage, on mesure mieux son ampleur. Cette prise de conscience stimulante ne peut tomber mieux à point, en ce moment où nos concitoyens amérindiens s'imposent aux premières places de l'actualité canadienne.

La deuxième ligne de force que je voudrais mentionner est, justement, ce que j'appellais plus haut « l'enfentement d'une nation ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit. On peut penser que les artisans



de cette histoire du Canada n'en avaient pas toujours la même conscience. Mais leur labeur incessant, leurs luttes, leur combat répété contre des distances et un climat hostile ne se font pas dans un espace-temps indifférent ou livré au hasard. On sent peu à peu sourdre la première configuration géopolitique et même psychologique de ce pays en formation qui allait devenir le Canada.

Or, ce pays, aujourd'hui formé et qui continue de grandir, le tome III de l'atlas nous en fournit une image aussi saisissante visuellement, aussi précise et riche que celle qu'il nous donnait de ses débuts. Ce tome III, qui traite de la période de 1891 à 1961, vient de paraître en anglais et, par un hasard de l'édition, le tome II, qui couvrait le XIX^e siècle, n'est pas encore publié. Les nécessités de la recherche ont obligé les auteurs à s'arrêter à une date (1961) qui pourrait sembler lointaine, et qui frustrera ceux qui souhaitaient avoir un instantané du pays d'aujourd'hui. Mais cet atlas est un ouvrage historique, et non pas un livre d'histoire contemporaine.

La formule est la même que dans le tome premier. Les soixante-six planches et les textes qui les précèdent et les accompagnent décrivent l'extraordinaire mutation du Canada au cours de ce siècle; ils

nous disent clairement comment la société rurale et homogène de 1891 est devenue une population industrielle et pluraliste en 1961. Ils nous racontent le développement des provinces de l'Ouest, la croissance des grandes villes (Edmonton, Ottawa, Montréal), la formation des institutions sociales et économiques qui font partie de notre paysage quotidien jusqu'à aujourd'hui. Ils nous livrent l'histoire condensée du développement d'institutions telles que la Ligue nationale de hockey ou le réseau canadien de télévision; dans une perspective traditionnelle, le sport ou les loisirs de masse ne sont peut-être pas aussi glorieux que les batailles, les guerres, les héros ou les traités. Mais ils en disent peut-être plus long sur la psychologie d'une nation et sur les femmes et les hommes qui l'habitent, qui la façonnent et qui en sont à leur tour influencés.

Pour le lecteur curieux de l'évolution des langues officielles, l'atlas n'est pas muet. Une planche sur la « Bilingual Belt » (la « Ceinture bilingue ») en 1961 montre déjà la forte concentration des minorités linguistiques au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. C'est cette réalité, vieille déjà de trente ans mais qui a peu changé depuis, qui a constitué l'arrière-fond démographique de la Commission

Laurendeau-Dunton. Une autre petite planche, plus curieuse, montre l'origine ethnique des Montréalais en 1901. On y découvre qu'au début du siècle, l'interpénétration des francophones et des anglophones était beaucoup plus grande dans les différents quartiers et dans les différentes parties de l'île qu'elle ne l'est maintenant, au terme du lent processus qui a mené au regroupement des anglophones essentiellement dans l'ouest de l'île. Certaines mentions dans d'autres planches permettent de suivre le destin des minorités dans les provinces de l'Ouest.

Les spécialistes se pencheront sur ces deux volumes pour déceler peut-être des gauchissements de perspective historique, des problèmes. Ils pourraient débattre le choix de tel événement plutôt que tel autre. Pour un profane, l'ouvrage est une œuvre d'art doublée d'une œuvre didactique. À peine, à grand peine, peut-on détecter une ou deux coquilles. Cet atlas est une contribution à la construction (par définition jamais

achevée) d'un pays, comme il constitue la contribution du Canada à la science de la géographie historique. ■

Bibliographie :

Atlas historique du Canada. Vol. I : Des origines à 1800.

R. Cole Harris, Directeur, Geoffrey J. Matthews, Cartographe et graphiste. Responsable de l'édition française : Louise Dechêne. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1987.

Vol. III : Édition française encore à paraître.

Historical Atlas of Canada. Vol I: From the Beginning to 1800.

R. Cole Harris, Editor, Geoffrey J. Matthews, Cartographer/Designer. University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, 1987.

Vol III: *Addressing the Twentieth Century, 1891-1961.* Donald Kerr,

Deryck W. Holdsworth, Editors, Geoffrey J. Matthews, Cartographer/Designer. University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, 1987.

Susceptibilités

Le nouveau président de l'Office de la langue française, M. Jean-Claude Rondeau, affirmait, dans une entrevue avec le quotidien montréalais *The Gazette*, qu'il « parle toujours l'anglais aux anglophones, par respect pour les personnes ». Ces remarques ont été jugées « graves et inquiétantes » par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean Dorion. M. Rondeau s'est expliqué ainsi : « Quand, comme président de l'O.L.F., je réponds en anglais à un anglophone qui ne représente personne d'autre que lui, c'est par courtoisie que je le fais, et sans contrevenir à l'esprit et à la lettre de la *Charte de la langue française*. Par ailleurs, avec une personne morale ou un organisme, je dois, conformément à la Charte, répondre exclusivement en français.

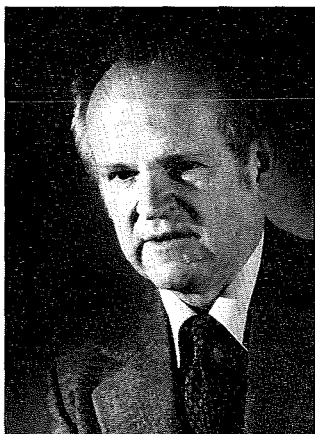
Céline Dion, la chanteuse québécoise, a refusé le Félix décerné à l'artiste anglophone de l'année lors du gala de l'ADISQ (l'Association québécoise de l'industrie du disque). Son premier microsillon en anglais, « Unison », s'est vendu à plus de 150 000 exemplaires depuis son lancement en septembre. L'artiste a refusé le prix en déclarant qu'elle n'était pas anglophone. Elle avait fait l'objet de commentaires et de blagues dans la presse depuis plusieurs semaines pour avoir accepté d'être en lice dans cette catégorie. On insinue maintenant que son refus du prix n'était rien d'autre qu'un coup publicitaire.

La force de l'assimilation

René de Chantal*

L'assimilation guette les individus placés en position de minorité. Les Canadiens français, qui émigrèrent en Nouvelle-Angleterre au siècle dernier, en savent quelque chose, comme les francophones qui vivent dans les provinces où prédomine une majorité anglophone.

Le même phénomène joue aussi pour les mots soumis à l'influence importante d'une autre langue. Ainsi, en France, on trouve des mots anglais à tous les stades de l'assimilation. Il y a d'abord ceux qui viennent d'arriver et que l'on reconnaît facilement comme des étrangers : *twist, punk, cool, look*. D'autres sont en voie d'assimilation ; ils ont gardé certains de leurs traits originaux, mais ont déjà adopté des caractéristiques de la langue d'accueil ; il y a, par exemple, ces noms anglais en -ER que les Français prononcent -ère : *revolver, corner, les vatères* (de *water-closets*) ou les verbes en -ER : *luncher, dribbler, jumper, kidnapper*.



Puis, certains se sont si bien acclimatés à leur nouveau contexte qu'ils sont maintenant totalement intégrés au système linguistique français, au point qu'il faut une oreille et un œil exercés pour reconnaître au-delà des apparences le mot anglais original. Citons d'abord quelques cas qui sont devenus des classiques : boulingrin (*bowling green*), redingote (*riding coat*), paquebot (*packet boat*). En voici d'autres dont l'origine est moins évidente : haquenée (*hakeneey*, devenu *hackney*), coqeron (*cook room* : cuisine à bord d'un navire), moire (*mohair*, transcrit d'abord en français au XVII^e siècle sous la forme *mohère*, puis *mouaire*).

Le Canada où, à l'échelle nationale, le français est en situation minoritaire, offre un terrain de choix pour l'étude des transformations phoniques et graphiques que subissent certains mots anglais quand la langue française les adopte et les assimile. Les emprunts directs sont légion ici et l'on n'a que l'embarras du choix ; dans le seul domaine du hockey, qui ne connaît pas *coach, puck, slap shot* ?

Une étape intermédiaire nous est fournie par la création de verbes en -ER à partir des substantifs anglais : *shooter, scorer,*

coach. Le même procédé de francisation nous donne *pitcher, batteur, catcheur, goaleur*.

Mais ce sont les cas d'assimilation totale qui montrent à quel point il nous est facile de naturaliser dans notre langue des mots anglais. En voici, parmi bien d'autres, quelques exemples : bâdre (*bother*), mitaine (*meeting house*), canisse (*canister*), bécosse (*back house*), sour (*sewer*), cipaille (*sea pie*), mâchemallo (*marshmallow*), paparmane (*peppermint*), pinotte (*peanut*).

Quelques cas méritent qu'on s'y arrête : *enfirouâper* (variante : *enfiferouâper*), qui viendrait de "in fur wrapped" et qui signifie « tromper, bernier, duper » ; *robineux*, « clochard », issue de *robine*, qui est l'adaptation française de *rubbing* (*alcohol*). Tous les amateurs de sport savent que la saison se termine par les parties de détail, autrement dit les éliminatoires. À ce moment-là du calendrier, il faut départager les équipes qui se sont qualifiées, afin de choisir celles qui disputeront la finale. Il s'agit donc de briser cette égalité relative, laquelle s'appelle *tie* en anglais, d'où le verbe *dé-"tie" +ER* ; le nom est venu tout naturellement du verbe : une partie de détail.

La toponymie n'échappe pas à l'assimilation, comme on le voit par *Tamise* (Thames), *Londres* (London), *Douvres* (Dover). La langue française au Canada a suivi d'aussi illustres exemples. Luc Lacourcière, qui fit paraître jadis une étude intitulée *Toponymie canadienne*, s'est

intéressé à l'assimilation des noms de lieux. Au chapitre de mots indiens, il nous apprend que la Romaine, tire son nom d'un mot indien, *Oloman* et que *Obashing* est devenu *Beauchêne* ; le bois de *Saint-Igan* est le résultat de « l'évolution orale de l'abénakis *Sartigan* ». *Saint-Roustaud* était à l'origine *Sarosto*, et *Ashouapmachouan* a été canonisé sous la forme de *Saint-Machoine*.

Le même procédé, appliqué à des mots anglais, nous a donné, nous dit-il, *Saint-Morissette* (*Summerset*), la *Gribane* (*Green Bank*), *Blagousse* (*Black House*), *Crête-de-Cock* (*Christian Corck*) et *Sainte-Folle* (*Sandford*), « sans oublier, écrit-il, ce chef-d'œuvre qu'aimait citer le juge Rivard, *Saint-Abrousse-Poil* (*Sandy Brook Point*) ». L'assimilation peut comporter un rebondissement imprévu : ainsi les anglophones auraient assimilé *Fond de (la) Baie*, qui serait devenu en anglais *Fundy Bay*, que les Acadiens se sont empressés de rapatrier dans leur langue sous la forme *Baie de Fundy*, prononcée « *Fondi* ». Un tel procédé d'assimilation était courant en France autrefois, mais est beaucoup plus rare de nos jours. Au Canada français, il demeure au contraire très vivace ; ainsi nous avons francisé *cocktail* en *coquetel*, alors qu'en France l'usage a conservé le mot *cocktail*. D'aucuns voient dans notre faculté d'assimilation des mots anglais un témoignage de la grande vitalité de notre langue. ■

*Auteur des *Chroniques de français*, René de Chantal est membre de la Société royale du Canada, de l'Académie canadienne-française et du Conseil international de la langue française.